

**DOSSIER D'INFORMATION
SUR LE
CONSEIL DES COLLÈGES**

Mai 1992



Conseil
des collèges

E37C54
D68
1992
QCSE

Québec

DOC 05427 E37CS4
D68
1992
QCSE

**DOSSIER D'INFORMATION
SUR LE
CONSEIL DES COLLÈGES**

Mai 1992

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
CONSEIL DES COLLÈGES	
Information générale	
Les origines du Conseil	5
Création du Conseil des collèges	7
La juridiction, les fonctions et les pouvoirs du Conseil	7
La structure du Conseil et le mandat des Commissions	8
La composition du Conseil des collèges	9
Membres du Conseil des collèges	10
Les orientations du Conseil des collèges	
Les perspectives de l'action du Conseil	11
Les principaux éléments du plan de travail du Conseil pour 1991-1992	12
Les activités du Conseil	
Préparation des avis	15
Rapport d'activités et rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial	15
Études et recherches publiées par le Conseil	17
Rapports du Conseil avec ses principaux interlocuteurs	17
Les communications: quelques étapes	18
Distribution des publications	19
Le fonctionnement et la gestion du Conseil des collèges	
L'organisation de la permanence	21
Les ressources humaines	22
Les ressources financières	22
COMMISSION DE L'ÉVALUATION	
Information générale	
Les origines et la création de la Commission de l'évaluation	25
Le mandat de la Commission	25
La composition de la Commission	25
Membres de la Commission	26
Les orientations de la Commission	
Historique	27
Les orientations de la Commission de l'évaluation	27
Les préoccupations de la Commission de l'évaluation en 1991-1992	28
Les activités de la Commission	
Examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en œuvre	31
Les avis élaborés par la Commission de l'évaluation	31
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation	32
Recherche	33
Instruments de travail	33
Rapports de la Commission de l'évaluation avec ses principaux interlocuteurs	35

Le fonctionnement et la gestion de la Commission de l'évaluation	
Réunions et activités spéciales	36
Permanence de la Commission	37

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Information générale

La création et le mandat de la Commission de l'enseignement professionnel	41
La composition de la Commission	41
Membres de la Commission	42

Les orientations de la Commission de l'enseignement professionnel

Les orientations de la Commission	43
Les principales préoccupations de la Commission en 1991-1992	44

Les activités de la Commission

Les avis élaborés par la Commission de l'enseignement professionnel	46
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel	46
Recherches	47
Instruments de travail	47
Rapports de la Commission avec ses principaux interlocuteurs	48

Le fonctionnement et la gestion de la Commission

Réunions et activités spéciales	50
La permanence de la Commission	51

ANNEXES

Quelques statistiques du réseau collégial

Le réseau collégial: quelques caractéristiques	55
Données sur l'évolution de l'effectif inscrit à l'enseignement régulier, temps plein	56

Les publications du Conseil des collèges

Avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses Commissions (article 13)	58
Avis sur des questions déferées par le Ministre	59
Avis sur des objets nommément prévus dans la loi du Conseil (article 14)	60
Rapports d'activités et rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (rappel)	62
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial	63
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel	64
Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation	65
Collection études et réflexions sur l'enseignement collégial	66

Liste des personnes ayant déjà siégé au Conseil des collèges et aux Commissions

Personnes ayant siégé au Conseil des collèges	71
Personnes ayant siégé à la Commission de l'évaluation	74
Personnes ayant siégé à la Commission de l'enseignement professionnel	76

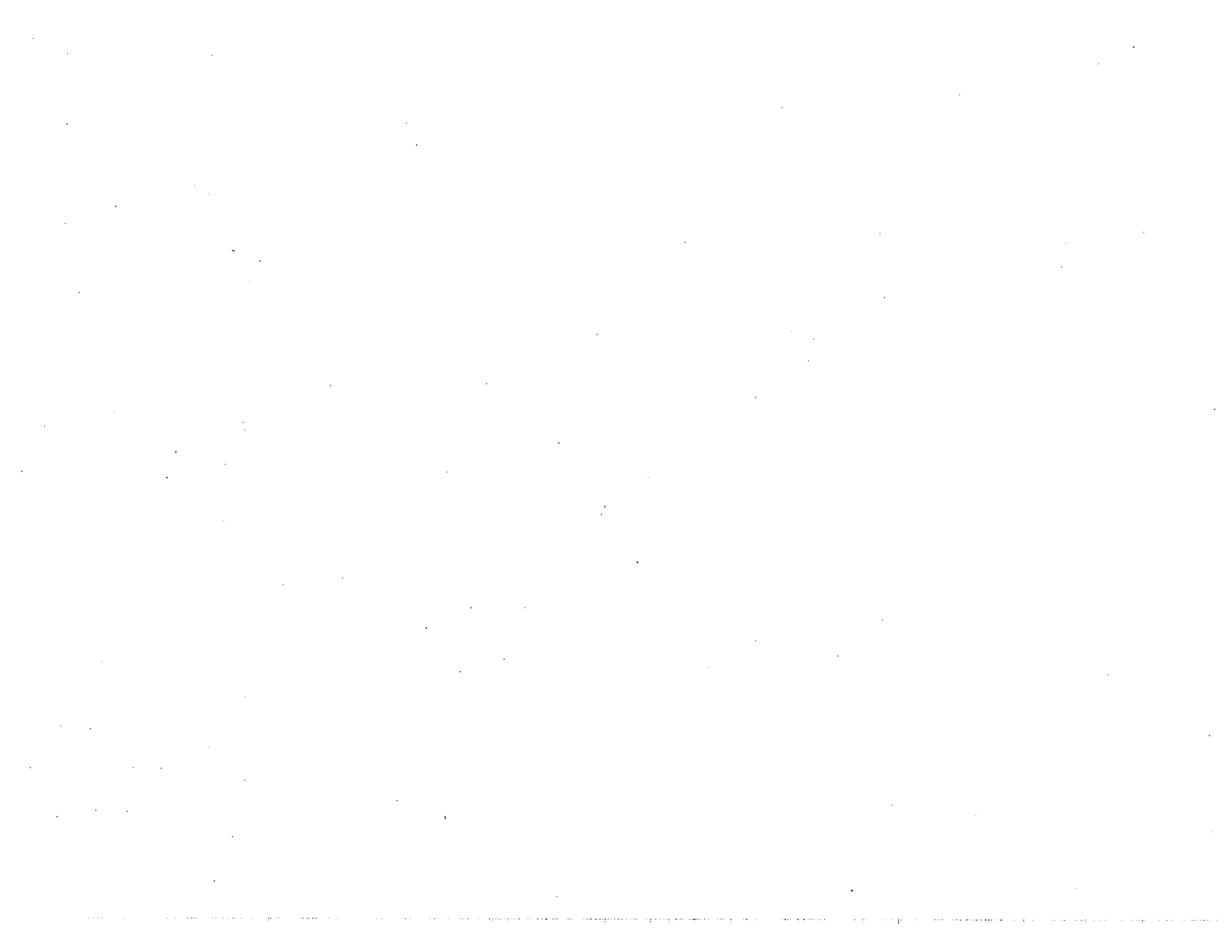
PRÉSENTATION

Ce dossier d'information présente de façon succincte les orientations, les activités, le fonctionnement et les ressources du Conseil des collèges et de ses deux Commissions. De consultation facile, le dossier contient essentiellement une information de base et des données factuelles sur le Conseil.

La première section est consacrée au Conseil des collèges: ses origines, son mandat et sa structure; les orientations; les activités; le fonctionnement et la gestion.

Les deuxième et troisième sections se rapportent respectivement à la Commission de l'enseignement professionnel et à la Commission de l'évaluation.

Enfin, en annexe, on retrouve quelques caractéristiques du réseau collégial, la liste des publications du Conseil depuis sa création et la liste des membres ayant déjà siégé au Conseil et aux Commissions.



CONSEIL DES COLLÈGES

INFORMATION GÉNÉRALE

LES ORIGINES DU CONSEIL

En 1978, le gouvernement du Québec publiait un Livre blanc intitulé **Les collèges du Québec, Nouvelle étape — Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps**. Dans ce document, le Gouvernement proposait ainsi la création du Conseil des collèges:

La nécessité d'un tel organisme

«Autant dans le diagnostic que dans les orientations et les mesures de relance, le présent document a fait état de la nécessité de nouveaux mécanismes de concertation, de stimulation et d'évaluation. Qu'il s'agisse de qualité de l'enseignement, d'évaluation des pratiques institutionnelles, d'innovation pédagogique, de développement de l'enseignement du réseau collégial, il a paru indispensable de créer un organisme national indépendant, dont la mission sera de conseiller le ministre et les collèges dans la mise en oeuvre du renouveau souhaité. Sur ce principe de base, le gouvernement a donc décidé de constituer un Conseil des collèges. On pourra ainsi compter sur un organisme permanent qui analysera les besoins et sera en mesure de donner des avis au ministre et aux collèges. Ce que le Conseil des universités a réussi à faire pendant la période d'expansion de l'enseignement universitaire, on peut raisonnablement souhaiter que le Conseil des collèges le fasse aussi durant l'étape de renouveau et d'affermissement de l'enseignement collégial».

Les fonctions de ce Conseil des collèges seront multiples.

Fonction première

1. Sa **fonction principale** sera de donner des avis au ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour y répondre. A ces fins, il remettra un rapport annuel au ministre, que celui-ci déposera devant l'Assemblée nationale.

Autres fonctions

2. Le Conseil des collèges pourra **en particulier**: étudier les besoins de l'enseignement collégial, en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, aussi bien que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants; proposer les objectifs qui doivent être poursuivis pour que soit assuré le développement de l'enseignement collégial, et procéder à une révision périodique de ces objectifs; donner au ministre de l'Éducation des avis sur le développement des collèges; suggérer au ministre les critères qui pourraient être adoptés pour l'élaboration des programmes d'enseignement; procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en oeuvre, et adresser au ministre et aux collèges en cause les avis que lui suggérera un tel examen; reconnaître, à l'intention du ministre et du réseau des collèges, les secteurs où des expériences d'innovation pédagogique seraient les plus opportunes; assurer aux collèges qui voudraient s'en prévaloir un service d'évaluation de l'un ou l'autre programme

d'enseignement ou de l'un ou l'autre aspect de leur pratique institutionnelle; recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement collégial et entre ce niveau et les autres milieux scolaires; faire effectuer les études et les recherches jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses tâches; donner au ministre et aux collèges des avis sur toute question qu'il estimera importante pour l'évolution des cégeps.

*Obligations du
Ministre*

3. De son côté, le ministre de l'Éducation **soumettra au Conseil** les projets de réglementation, les plans de développement relatifs aux CEGEP, le total des crédits qui leur sont alloués, ainsi que les règles de leur répartition. De même, le plan quinquennal d'investissements des collèges lui sera envoyé pour avis.

Composition

4. Le Conseil des collèges comprendra une quinzaine de membres nommés par le gouvernement et provenant des secteurs suivants: les collèges eux-mêmes; les milieux de travail et les universités vers lesquels se dirigent les diplômés des CEGEP; les régions du Québec; enfin, des représentants du gouvernement. Un président et un secrétaire compléteront le Conseil.

*Mandat du Conseil
supérieur*

5. La création du Conseil des collèges met évidemment en cause le **mandat du Conseil supérieur de l'éducation** relatif à l'enseignement collégial. Comme il n'est pas souhaitable que les compétences de deux organismes chevauchent, on modifiera en conséquence la loi du Conseil supérieur, qui sera consulté à cet effet.
6. Les structures du Conseil des collèges demeureront relativement légères. Le Conseil pourra faire appel, le cas échéant, aux ressources du milieu collégial.

*La structure du
Conseil*

Dans une société comme la nôtre, des organismes indépendants et solidement enracinés dans le milieu ont puissamment contribué à stimuler la collaboration et la concertation et à favoriser la poursuite de l'excellence. Le gouvernement est d'avis qu'il manquait au réseau collégial un tel organisme et que le Conseil des collèges concourra à orienter et à soutenir la prochaine étape de l'évolution des collèges."

CRÉATION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Suite au débat en commission parlementaire sur le *Projet de loi n° 24*, le Conseil des collèges était créé, le 22 juin 1979, par l'adoption de la loi sur le Conseil des collèges.

Par l'adoption de cette loi, le Gouvernement apportait deux modifications importantes à la loi sur le Conseil supérieur de l'éducation:

- ♦ pour supprimer la Commission de l'enseignement collégial
- ♦ pour retrancher le rôle consultatif du Conseil supérieur de l'éducation à l'égard de la réglementation touchant l'organisation des études de niveau collégial.

En décembre 1979, le Gouvernement nommait madame Jeanne L. Blackburn, présidente du Conseil. Il nommait également les premiers membres du Conseil.

Le 11 juin 1980, les présidents des deux Commissions étaient nommés par le Gouvernement, sur recommandation du Conseil. Claude Fortier était nommé à la Commission de l'évaluation et Claude B. Simard à la Commission de l'enseignement professionnel.

En août 1980, les huit membres de la Commission de l'enseignement professionnel étaient nommés par le Conseil des collèges.

En septembre 1980, le Conseil nommait les huit membres de la Commission de l'évaluation.

LA JURIDICTION, LES FONCTIONS ET LES POUVOIRS DU CONSEIL

JURIDICTION

La compétence du Conseil s'étend à l'enseignement général et professionnel de niveau collégial dispensé par les collèges d'enseignement général et professionnel. Sous réserve de certains points indiqués dans la Loi du Conseil, sa compétence s'étend également à l'enseignement dispensé par les établissements visés dans la loi de l'enseignement privé (articles 1, 14).

FONCTIONS

Le Conseil a pour fonctions de répondre aux demandes d'avis que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est tenu de lui soumettre sur:

- ◆ des projets de règlements
- ◆ les projets de création de nouveaux collèges et de nouveaux programmes
- ◆ le plan de répartition par collège des programmes d'enseignement collégial
- ◆ les politiques d'allocation entre les collèges du montant global des crédits annuels
- ◆ le plan et les règles de répartition entre les collèges des budgets d'investissement.

Le Conseil doit également répondre à toute autre question concernant l'enseignement collégial qui lui est déférée par le Ministre. À chaque année, il fait rapport au Ministre sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial et sur les activités du Conseil (articles 12, 14, 24).

POUVOIRS

En plus d'assurer les suites aux avis qui émanent de ses deux Commissions, le Conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, réaliser ou faire effectuer des études et des recherches, solliciter des opinions et soumettre au Ministre des recommandations sur toute question concernant l'enseignement collégial (articles 13, 17, 18).

LA STRUCTURE DU CONSEIL ET LE MANDAT DES COMMISSIONS

La loi sur le Conseil des collèges prévoit deux Commissions auprès du Conseil: la Commission de l'évaluation et la Commission de l'enseignement professionnel.

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

La Commission de l'évaluation est chargée d'examiner les politiques d'évaluation et la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis que lui suggère un tel examen. La Commission offre également aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelle (article 17).

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

De par son mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit répondre aux demandes d'avis du Conseil en plus de lui soumettre les avis ou les commentaires qu'elle juge utiles sur l'une ou l'autre des questions concernant l'enseignement professionnel. Elle doit également entretenir des liens avec les divers organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18).

LA COMPOSITION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Les membres du Conseil sont nommés* par le gouvernement et se répartissent de la façon suivante:

- ◆ le président;
- ◆ huit personnes du milieu collégial;
- ◆ trois personnes du monde des affaires, du travail et de la coopération;
- ◆ un représentant des parents;
- ◆ une personne du milieu universitaire;
- ◆ une personne du milieu de l'enseignement secondaire;
- ◆ un fonctionnaire du gouvernement, sans droit de vote.

Les présidents des deux Commissions sont membres d'office du Conseil.

* Le président est nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Les quatorze personnes des milieux désignés sont nommées par le gouvernement pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Le fonctionnaire du gouvernement est nommé par le gouvernement et il n'y a pas d'échéance fixée à son mandat.

Les présidents des deux Commissions sont nommés par le gouvernement sur recommandation du Conseil des collèges pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

MEMBRES DU CONSEIL DES COLLÈGES

Nom	Fonction	Mandat (1 ^{er} ou 2 ^e)
Yvon Morin	Président	1990-1995 (2 ^e)
<i>Personnes du milieu collégial</i>		
René J. Bernier	Professeur de mathématiques Cégep de La Pocatière	1992-1995 (2 ^e)
Jules Bourque	Directeur général Cégep de la Gaspésie et des Îles	1991-1994 (2 ^e)
Gaëtan Hébert	Directeur des affaires corporatives Cégep Lionel-Groulx	1992-1995 (1 ^{er})
Yves Lewis	Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques Institut Teccart inc.	1989-1992 (1 ^{er})
Bernard Martel	Professeur en administration marketing Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1992-1995 (1 ^{er})
Raymonde McCormack	Présidente du Conseil d'administra- tion Collège régional Champlain	1991-1994 (1 ^{er})
Claude Poulin	Professeur Cégep de Sainte-Foy	1991-1994 (2 ^e)
Jean-Claude Solange	Adjoint au directeur des services pédagogiques Cégep Ahuntsic	1990-1993 (1 ^{er})
<i>Personnes du monde du travail, des affaires et de la coopération</i>		
Michel Blondin	Adjoint au 1 ^{er} vice-président Investissement (FTQ)	1991-1994 (2 ^e)
Danielle Pagé	Présidente Reprotech inc.	1992-1995 (1 ^{er})
Céline Robitaille Lamarre	Professeure École polytechnique	1992-1995 (1 ^{er})
<i>Représentant des parents</i>		
Karmen Pross	Orthopédagogue Commission scolaire de Charlesbourg	1990-1993 (1 ^{er})
<i>Personne du milieu universitaire</i>		
Claude Trottier	Vice-doyen aux études avancées et à la recherche Université Laval	1992-1995 (1 ^{er})
<i>Personne du milieu de l'enseignement secondaire</i>		
Rémi Blanchard	Coordonnateur au service de l'ensei- gnement Commission scolaire des Chênes	1992-1995 (1 ^{er})
<i>Fonctionnaire du gouvernement</i>		
Robert Trempe	Sous-ministre adjoint aux opérations Ministère des Communautés cultu- relles & de l'Immigration	Sans échéance Sans droit de vote
<i>Présidents des Commissions</i>		
Nicole Simard	Présidente Commission de l'évaluation	1991-1994 (2 ^e)
Arthur Marsolais	Président Commission de l'enseignement professionnel	1990-1993 (1 ^{er})

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

Le Conseil des collèges est essentiellement un organisme **conseil**, un organisme **consultatif**, c'est-à-dire un regroupement de personnes qui, jetant un regard critique sur ce qu'a été le développement de l'enseignement collégial et sur l'état actuel de cet ordre d'enseignement, tente de déceler les **avenues les plus prometteuses** dans lesquelles il doit s'engager pour répondre aux **besoins du Québec et de sa population**. À partir des résultats de la lecture qu'il fait, le Conseil doit conseiller le ministre responsable de l'enseignement collégial de même que celles et ceux qui agissent dans les établissements d'enseignement.

Pour assumer ce rôle dans toute sa plénitude, le Conseil doit être enraciné dans tous les milieux qui s'intéressent à l'enseignement collégial et il doit accorder une attention soutenue à **toutes les facettes** de cet ordre d'enseignement: accessibilité, contenu des programmes, évaluation, financement, conditions d'exercice des responsabilités de tous les acteurs, besoins des élèves et du marché du travail, etc.

Tout en étant enraciné dans les milieux qui se préoccupent de l'enseignement collégial et en collant aux réalités diverses de cet ordre d'enseignement, le Conseil des collèges doit garder une **distance critique** à l'égard des décideurs et des gestionnaires du système et des établissements. **L'indépendance** de la pensée et de l'action constitue une condition essentielle de la vie, de l'influence et de la crédibilité d'un organisme comme le Conseil des collèges.

Enfin, le Conseil des collèges est un **organisme public** dont l'action ne peut, par conséquent, se situer en vase clos. Les données sur lesquelles il fonde ses analyses doivent être connues du public tout comme les avis qu'il formule pour favoriser le développement de l'enseignement collégial.

Ces trois grandes dimensions de l'action du Conseil des collèges (enracinement, indépendance et caractère public) dictent en quelque sorte les perspectives et les caractéristiques concrètes de son action. C'est ainsi que le Conseil est:

- ◆ **un guetteur...** qui regarde, avec une distance critique, ce qui se produit pour aviser et alerter ceux et celles qui doivent prendre les décisions en vue d'aligner ou de rajuster le tir;
- ◆ **un carrefour...** où se croisent et s'entrechoquent au besoin les idées de personnes issues de divers milieux intéressés à l'enseignement collégial;

- ♦ un catalyseur... qui met en présence les éléments nécessaires à ceux et à celles qui sont chargés de déclencher une réaction, de s'engager dans l'action;
- ♦ un agent de changement... qui tente de déceler les courants de fond du développement et de contribuer à la mise en oeuvre de ceux qui sont de nature à assurer le développement de la qualité de l'enseignement collégial;
- ♦ un lieu d'écoute, de recherche et d'analyse... où toutes les ressources sont utilisées et toutes les énergies mises en oeuvre pour fournir des assises solides aux décisions;
- ♦ un animateur... qui met les acteurs en présence et favorise l'émergence de consensus ou de lignes directrices pour l'action.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL POUR 1991-1992

RÉPONDRE AUX DEMANDES D'AVIS SUR DES QUESTIONS PRÉVUES DANS LA LOI

Programmes (autorisations, révisions, créations)

- Le projet de programme des sciences de la nature
- Les orientations des programmes d'Arts et de Lettres
- Autorisation de programmes et retrait d'autorisation (adopté en novembre 1991)
- Révision des programmes et conditions d'implantation (Aménagement forestier, Interprétation théâtrale — adopté en janvier 1992, Techniques du meuble et du bois ouvré (adopté en mars 1992)
- Création de programmes (Montage vidéo de pointe et Infographie en cinéma et télévision — adopté en octobre 1991)

Les projets de loi et de règlement

- Révision du Règlement sur le régime pédagogique du collégial (adopté en mars 1992)

Allocation des ressources et budgets d'investissement

- Allocation des ressources aux collèges

FAIRE RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

L'éducation des adultes dans les cégeps

Le Conseil des collèges traite essentiellement, dans ce rapport, de la formation offerte dans le secteur de l'éducation des adultes des cégeps. Après avoir analysé la situation, le Conseil présente les orientations qu'il privilégie en regard de la mission à poursuivre en éducation des adultes dans le réseau collégial public et des conditions d'exercice de cette mission.

Dans la conclusion de son rapport, le Conseil rappelle les orientations et les priorités qui mettent sur la piste des tournants à prendre et des dispositions à consolider pour que l'éducation des adultes puisse répondre de manière adéquate aux besoins des personnes et de la société à l'aube de l'an 2000. Ce rapport a été adopté en mars 1991 et diffusé en mai 1991.

Les priorités de développement de l'enseignement collégial - Vers l'an 2000

Ce rapport sera publié en mai 1992 sous le titre (provisoire) «La qualité de la formation: le principal défi de l'enseignement collégial». Il comprendra quatre parties.

♦ Première partie

La société québécoise: évolution anticipée et besoins de formation

Le Conseil y analyse les grands courants de l'évolution passée et de la situation actuelle et il dégage ceux qui ont le plus de chance de marquer l'évolution de la société au cours des prochaines années. Cette analyse conduit le Conseil à identifier les besoins de formation qui se profilent à l'horizon de l'an 2000 et les principaux défis qui en découlent pour l'enseignement collégial.

♦ Deuxième partie

Une conception actualisée de l'enseignement collégial

Le Conseil présente ici sa conception d'une formation collégiale de qualité pour l'an 2000. Il indique dans quel sens, selon lui, il faut orienter la mission de formation du collégial et les perspectives de service à la collectivité dans lesquelles les collèges sont appelés à se situer.

♦ Troisième partie

Les priorités de développement de l'enseignement collégial

Dans cette partie, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, et aux collèges, de mener des actions précises dans des secteurs prioritaires qui vont de la formation générale à l'évaluation en passant par la formation préuniversitaire, la formation technique, la formation continue et la réussite des études.

♦ Quatrième partie
Les principaux moyens à mettre en oeuvre

Le Conseil présente dans cette partie les principaux moyens à mettre en oeuvre pour actualiser les priorités de développement de l'enseignement collégial. Ces moyens portent sur la dynamique des établissements, la gestion des programmes d'enseignement, le développement des ressources humaines, la disponibilité des ressources financières et le développement de la recherche.

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Ce rapport, adopté en janvier 1992 et diffusé en mars, présente la situation, au 31 octobre 1991, sur les textes des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. On y trouve aussi les données nominatives sur les 21 collèges visités en 1989-1990 dans le cadre de l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

Les programmes techniques dans une perspective d'avenir

Dans ce rapport, il sera question du programme technique abordé sous deux angles particuliers: la gestion locale des programmes et leur appropriation concrète dans les établissements; la nature même d'un programme de formation technique.

AVISER OU FAIRE RAPPORT SUR DES QUESTIONS JUGÉES IMPORTANTES

L'harmonisation du secondaire et du collégial en enseignement professionnel

En s'appuyant sur une analyse du contexte de la formation professionnelle et à la lumière des changements prévus au secondaire dans le *Plan quinquennal d'élaboration et de révision des programmes 1990-1995* du ministère de l'Éducation, le Conseil a recommandé à la Ministre d'entreprendre, pour le collégial, un ensemble d'actions qui portent essentiellement sur trois éléments en lien étroit avec l'harmonisation: la prévision des effectifs, l'élaboration de programmes qui s'inscrivent en continuité d'un ordre d'enseignement à l'autre, la répartition géographique des programmes. Cet avis a été rendu public en janvier 1992.

Les centres spécialisés des collèges

À la suite d'une analyse des orientations, du fonctionnement et des pratiques des centres spécialisés, le Conseil formulera un certain nombre de recommandations à la Ministre.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

PRÉPARATION DES AVIS

De par son mandat, le Conseil **doit essentiellement** adresser des avis au Ministre sur les questions qui concernent l'enseignement collégial. En fonction de la loi sur le Conseil des collèges, ces avis se divisent en trois catégories:

- ◆ les avis que le Ministre est tenu de soumettre sur des objets nommément prévus dans la Loi du Conseil (article 14);
- ◆ les avis sur des questions déferées par le Ministre (articles 12 et 13);
- ◆ les avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses Commissions (article 14).

Depuis sa création, le Conseil des collèges a adressé **118 avis** au Ministre dont 11 sous forme de lettre. En regard des trois catégories mentionnées, ces avis se répartissent de la façon suivante:

- ◆ Objets nommément prévus dans la Loi: **77 avis (65 %)**
- ◆ Questions déferées par le Ministre: **6 avis (5 %)**
- ◆ À l'initiative du Conseil et de ses Commissions: **35 avis (30%)**

Il va sans dire que ces avis passent par de nombreuses étapes avant d'être adressés au Ministre. Outre la recherche proprement dite, des consultations et des rencontres ont lieu avec différents groupes concernés par l'objet d'un avis. Le Conseil et les Commissions s'assurent ainsi d'avoir en main les données, les informations et les éléments nécessaires à la prise de décision.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

À chaque année, le Conseil doit présenter au Ministre un rapport de ses activités et un rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (articles 12 et 24).

Depuis sa création, le Conseil a publié onze rapports d'activités et huit rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial. En 1984, vu l'importance et la particularité du rapport sur l'état et les besoins, le Conseil décidait de publier séparément les deux rapports.

Les thèmes traités dans le rapport sur L'état et les besoins de l'enseignement collégial sont reliés aux événements et aux priorités du Conseil:

L'autonomie des collèges
Les besoins des étudiants
La mise en valeur des ressources humaines (Rapport 1980-1981)

La croissance de la clientèle étudiante
Les contraintes budgétaires des collèges
La gestion en période de décroissance
La recherche scientifique dans les collèges (Rapport 1981-1982)

Les relations de travail dans le réseau collégial
La Loi sur les associations étudiantes
Le virage technologique (Rapport 1982-1983)

L'adoption du Règlement sur le régime pédagogique
La consultation du Conseil sur Le cégep de demain (Rapport 1983-1984)

Le Cégep de demain:
Résultats de la consultation sur l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu (Rapport 1984-1985)

Enseigner aujourd'hui au collégial:
La formation fondamentale
Les programmes d'enseignement
La Commission pédagogique
Le mandat des cégeps (Rapport 1986-1987)

La réussite, les échecs et les abandons au collégial:
L'état de la situation
Les facteurs associés à la réussite, aux échecs et aux abandons
Les conséquences des échecs et des abandons scolaires
Les orientations et les mesures proposées (Rapport 1987-1988)

L'harmonisation du secondaire et du collégial:
La mission et les orientations du secondaire et du collégial
La formation et le cheminement des élèves
Le système des préalables
La formation professionnelle
Les responsabilités et les mécanismes de concertation (Rapport 1988-1989)

L'éducation des adultes dans les cégeps:
Le cadre d'action des cégeps en éducation des adultes
L'action des cégeps en éducation des adultes
L'analyse de la situation et les orientations à privilégier (Mars 1991)

ÉTUDES ET RECHERCHES PUBLIÉES PAR LE CONSEIL

De 1979 à 1982, le Conseil des collèges a surtout publié des avis adressés, à l'époque, au ministre de l'Éducation. En 1982, le Conseil décidait de créer la *Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial*. Le Conseil voulait ainsi mettre à la disposition du public des documents sur des sujets qu'il juge importants pour le développement de l'enseignement collégial.

Tout en n'étant pas des prises de position officielle du Conseil, les textes publiés dans la Collection lui ont souvent permis d'étayer certains de ses avis ou encore, d'alimenter ses consultations publiques.

À ce jour, 14 titres sont déjà parus dans la Collection. On y retrouve notamment différentes facettes de la vie étudiante (l'aide financière, le vécu, la participation), la valeur des stages, le perfectionnement, etc.

En somme, le Conseil s'inspire du résultat de ces recherches et par leur diffusion, il alimente ou participe aux débats sur les grandes questions du moment. Ainsi, en 1984, lors de la consultation qu'il a menée sur *Le Cégep de demain*, le Conseil publiait trois études portant sur l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu.

Enfin, par les contenus de sa Collection, le Conseil s'inscrit dans une dynamique d'aller-retour entre ses préoccupations et celles du milieu collégial. C'est ainsi que *L'Étude de la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégep (Rapport Grégoire)* a largement inspiré le Conseil lors de la rédaction de son rapport *Enseigner aujourd'hui au collégial*.

RAPPORTS DU CONSEIL AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

De par son rôle d'organisme consultatif public, le Conseil se doit d'entretenir des liens avec les différents groupes qui s'intéressent à l'enseignement collégial. Il ne peut en effet conseiller judicieusement le ministre responsable de l'enseignement collégial — son premier interlocuteur — sans échanger avec les personnes et les groupes directement impliqués.

Les collèges et ses multiples composantes, les organismes nationaux — patronaux, syndicaux, étudiants, et ceux représentant les parents —, les corporations professionnelles, les représentants des autres ordres d'enseignement, les conseils consultatifs de l'éducation au Québec ou dans d'autres provinces sont autant d'interlocuteurs avec lesquels le Conseil maintient des contacts.

Ces contacts et ces échanges prennent de multiples formes et il va sans dire qu'ils n'ont pas tous lieu au même moment. En fonction des dossiers et des priorités du Conseil et en fonction des événements, ces contacts prennent la forme: de tables rondes où des experts (en pédagogie par exemple) viennent analyser avec le Conseil ou sa permanence des pistes possibles; de rencontres organisées avec des collèges pour échanger sur les préoccupations et les priorités de chacun; de

participations à des colloques à titre de conférencier ou de participants à des ateliers; de rencontres suite à des demandes de groupes ou de personnes qui désirent se faire entendre, etc.

Bref, tout en maintenant **une distance critique et malgré les exigences que cela comporte**, le Conseil prend les moyens pour demeurer près de la réalité, du vécu et des enjeux sur toute question qui relève de sa compétence.

LES COMMUNICATIONS: QUELQUES ÉTAPES

Conscient de l'importance des communications et de la nécessité de rendre ses travaux publics, le Conseil a toujours eu la préoccupation d'améliorer, au fil des ans, les communications, la diffusion de l'information auprès du public et ses relations avec les médias. Cette préoccupation s'est manifestée par quelques étapes importantes en matière de communication.

- ◆ Adoption d'une politique d'information en novembre 1984. On y retrouve quatre sections: relations avec les médias, bulletin d'information, distribution des publications, information à l'interne.
- ◆ En septembre 1984, le tirage du *Bulletin d'information* passe de 2 000 exemplaires en version française à 15 700 exemplaires.
On y ajoute une version anglaise en décembre 1984 (3 000 exemplaires).
Le Conseil cherchait ainsi à rejoindre, au moindre coût possible, le plus grand nombre de personnes intéressées à l'enseignement collégial.
- ◆ En juin 1986, dans le cadre de la session annuelle ayant pour thème «La fonction consultative dans l'appareil gouvernemental québécois», le Conseil incluait dans ses réflexions le rôle que doivent jouer les communications dans un tel organisme.
- ◆ En septembre 1986, le Conseil adoptait, suite à cette session annuelle, un document d'orientation sur les communications. On y retrouve plusieurs thèmes dont la gestion des communications, les relations publiques, le tirage et la distribution des publications.
- ◆ En mai 1987, le Conseil effectuait un sondage notamment sur l'intérêt suscité par le Bulletin d'information. Sur 251 répondants, 73 % trouvent le contenu des articles intéressant et 94 % désirent la poursuite de la publication.
- ◆ En mai 1989, le Conseil adoptait une politique des communications fixant les règles qui s'appliquent aux différentes activités de communication et précisant les responsabilités des diverses instances du Conseil.
- ◆ Depuis l'automne 1989, un plan annuel de communication, élaboré à partir de la politique des communications, présente les activités prévues pour l'année en cours.
- ◆ Bilan et évaluation effectués à chaque année par la permanence, depuis 1984-1985.

- ♦ Bilan et évaluation annuels de la part des membres du Conseil.

DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS

Le type de distribution est défini en fonction de chaque publication et des clientèles visées. À cet effet, le Conseil s'est doté de plusieurs listes d'envoi auxquelles s'ajoutent, au besoin, des noms de personnes ou d'organismes.

Publié à 19 000 exemplaires, le *Bulletin d'information* est adressé aux différents interlocuteurs du Conseil. Dans le réseau collégial public, il est notamment distribué auprès de tous les administrateurs, tous les professionnels enseignants et non enseignants, les associations étudiantes, les syndicats des employés de soutien et les bibliothèques. Les universités, les commissions scolaires, les collèges privés font également partie de la liste de distribution.

Les avis et les rapports du Conseil sont distribués plus précisément en fonction du contenu. Lorsqu'il s'agit d'un avis majeur, il est distribué auprès des mêmes groupes-cibles, mais en plus grande quantité.

Enfin, le Centre de documentation du Conseil répond à toute demande qui provient de l'extérieur. Chaque année (depuis 1984), il répond à environ 2 000 demandes de documents publiés par le Conseil.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DU CONSEIL DES COLLÈGES

Les membres du Conseil siègent environ **20 jours par année**. Pour l'année 1990-1991, le Conseil a tenu **sept réunions ordinaires** (deux jours chacune), **une réunion extraordinaire** (une journée) et **une session annuelle** (deux jours). De plus, le Comité d'orientation du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial a tenu quatre réunions, habituellement d'une demi-journée chacune. Composé de sept membres du Conseil et d'un membre de la Commission de l'enseignement professionnel, ce comité avait le mandat de proposer au Conseil des activités à réaliser et les orientations à privilégier dans le cadre de la consultation sur les priorités de développement de l'enseignement collégial.

Depuis sa création, le Conseil organise en juin de chaque année une session qui regroupe les membres du Conseil, les membres des Commissions et le personnel de la permanence du Conseil. Lors de cette session, le Conseil rencontre chacune des deux Commissions pour échanger sur leurs priorités et leur plan de travail. Une journée conjointe permet également d'échanger sur un thème de réflexion. En juin 1991, le thème retenu était «Vers l'an 2000 — Les priorités de développement de l'enseignement collégial».

Outre la présence aux réunions, ces activités régulières demandent une grande disponibilité des membres pour l'analyse et la préparation des dossiers. De plus, des membres sont nommés à des comités spéciaux pour suivre les différentes étapes de certains dossiers. Enfin, des membres sont nommés, au besoin, à des comités de sélection notamment lorsque le Conseil doit nommer de nouveaux membres pour l'une ou l'autre de ses Commissions.

Au cours de l'année 1990-1991, le Conseil a organisé une vaste tournée de consultation en vue de la préparation de son rapport 1992 sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, rapport qui aura pour thème Vers l'an 2000 — Les priorités de développement de l'enseignement collégial.

Dans le cadre de cette consultation, le Conseil a réalisé 42 activités différentes au cours desquelles il a rencontré près de 400 personnes provenant du monde de l'éducation, des milieux syndicaux, du monde des entreprises et des affaires, des corporations et des associations professionnelles. Ces activités se répartissent de la façon suivante: seize tables rondes (trois tables générales, sept tables régionales, six tables thématiques), onze journées d'audiences, huit rencontres spéciales avec des organismes intéressés à l'enseignement collégial et, enfin, sept rencontres spéciales dans des collèges en région.

L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE

PRÉSIDENTE

Président	Yvon Morin
Secrétaire principale	Lucie Roy
Responsable de l'information	Normande Levesque

SECRÉTARIAT

Secrétaire du Conseil	Jean-Claude Sauvé
Chargée et chargés de recherche	Claudine Audet
	Bengt Lindfelt
	Claude Marchand
	Paul Vigneau
Secrétaire	Monique V. Letarte
Secrétaire administrative	Francine Allard
Responsable Centre de documentation	Micheline Poulin

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Présidente
Nicole Simard

Coordination
Poste vacant

Chargé et chargées de recherche
Hélène Allaire
Hélène Bergeron
Pierre Côté
Hélène Lessard
Michel Sylvestre

Secrétaire
Ginette Lepage

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Président
Arthur Marsolais

Coordonnatrice
Francine Richard

Chargée de recherche
Hélène Pinard

Secrétaire
Lise Thibault

LES RESSOURCES HUMAINES

De 1980 à 1982, l'effectif autorisé du Conseil a été de 16 postes réguliers. Il disposait également d'un budget lui permettant d'avoir recours à des employés occasionnels.

En 1983, un poste de technicien en documentation était ajouté aux postes réguliers pour un total de 17 postes réguliers. En avril 1988, un poste de technicien a été supprimé. En septembre 1990, un poste de professionnel était transféré au Conseil. En janvier 1991, le Conseil du trésor transformait quatre emplois occasionnels à caractère permanent en autant de postes réguliers.

L'effectif autorisé du Conseil des collèges en 1990-1991 se répartit ainsi:

Hors cadres	4
Professionnels et professionnelles	12
Technicien et technicienne	1
Agentes de secrétariat	4
Total	21

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

De 1980-1981 à 1991-1992, le budget de fonctionnement du Conseil des collèges passe de 642 300 \$ à 1 434 300 \$.

Évolution du budget Budget de fonctionnement du Conseil des collèges pour les quatre dernières années (en milliers de dollars)				
	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Traitements	695,5	737,1	811,4	1 053,2
Autres rémunérations	215,0	181,1	191,2	30,2
Communications	126,0	144,7	109,3	107,6
Services	178,3	176,6	206,9	180,0
Entretien	4,2	4,2	10,0	10,0
Loyer	11,4	11,4	8,0	8,3
Fournitures	12,8	15,8	27,0	30,5
Équipement	2,7	2,7	2,0	3,5
Équipement-Capital	23,1	24,1	25,2	10,0
Autres dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	1 270,0	1 298,7	1 392,0	1 434,3

COMMISSION DE L'ÉVALUATION



INFORMATION GÉNÉRALE

LES ORIGINES ET LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Dans le **Livre blanc** sur les collèges du Québec, le Gouvernement présentait déjà l'essentiel de ce que serait le mandat de la Commission de l'évaluation. Il y affirmait également la **nécessité de l'évaluation des pratiques institutionnelles** du réseau collégial québécois. Le Gouvernement concrétisait ses orientations en **inscrivant le mandat de la Commission** dans la loi sur le Conseil des collèges.

LE MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de l'évaluation est chargée d'examiner les politiques d'évaluation et la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis que lui suggère un tel examen. La Commission offre également aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelle (article 17).

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission sont nommés **par le Conseil des collèges** pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Issus du milieu collégial public et privé, du milieu universitaire ou socio-communautaire et de l'entreprise privée, les membres **sont sélectionnés, après consultation auprès des milieux concernés, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'évaluation.**

Le président de la Commission est **nommé par le Gouvernement sur recommandation du Conseil** pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Nom	Fonction	Mandat (1 ^{er} ou 2 ^e)
Nicole Simard	Présidente	1991-1994 (2 ^e)
Jean-Claude Deschênes	Adjoint au développement pédagogique Cégep de Saint-Jérôme	1990-1993 (2 ^e)
Odette Filion	Conseillère pédagogique Commission scolaire Des Manoirs	1991-1994 (1 ^{er})
Louise Landry	Conseillère pédagogique Cégep de Rosemont	1991-1994 (1 ^{er})
Michelle Lauzon	Conseillère pédagogique Cégep de Maisonneuve	1990-1993 (1 ^{er})
Patrick Moran	Adjoint au secrétaire Conseil du trésor	1990-1993 (1 ^{er})
Nicole Pourchot	Professeure Marianopolis	1989-1992 (2 ^e)
Sarto Roy	Directeur des services professionnels et de réadaptation Service de réadaptation Osmose	1991-1994 (1 ^{er})
Marcel Sénéchal	Directeur de l'Analyse et du Développement Fédération des CLSC du Québec	1991-1994 (1 ^{er})

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

HISTORIQUE

Avec la publication du Livre blanc sur les collèges en 1978, le Gouvernement proposait l'instauration de politiques institutionnelles d'évaluation afin de garantir une formation de qualité et la valeur des diplômes. Un an plus tard, cette option fut confirmée par la loi sur le Conseil des collèges qui créait une Commission de l'évaluation chargée spécifiquement d'examiner ces politiques et leur mise en oeuvre. L'option du Gouvernement en faveur des politiques fut réaffirmée une fois de plus en 1984 par les articles 31 et 40 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* qui requièrent des collèges qu'ils adoptent et appliquent une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants, au plus tard le 1^{er} juillet 1985.

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Par l'objet qu'elle est chargée d'examiner, la Commission de l'évaluation poursuit, d'une façon spécifique, l'objectif ultime de soutenir et d'améliorer la qualité de la formation offerte en enseignement collégial.

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, la Commission a dû rendre opérationnelle, de concert avec le réseau collégial, cette conception du législateur et préciser la notion de politique.

Les politiques institutionnelles d'évaluation constituent un mécanisme d'imputabilité qui permet de concilier l'autonomie des établissements d'enseignement collégial, et les responsabilités de l'État pour garantir la qualité de la formation dispensée.

Le réseau collégial occupe en effet une place particulière dans le système d'enseignement québécois. Dans le cas des universités, on ne trouve pas de diplôme d'État au sens strict du terme: chaque institution demeure garante de son système d'évaluation et de certification. C'est tout le contraire en enseignement primaire et secondaire, où l'État intervient directement. Il fixe des modalités d'évaluation, administre des épreuves ministérielles et accorde les diplômes. Du côté des collèges, le Ministre exerce, comme pour les autres ordres d'enseignement, un contrôle administratif et financier des réseaux. Il décerne aussi des diplômes d'État que sont les diplômes d'enseignement collégial, mais il ne le fait que sur recommandation de chaque collège qui a adopté, à cette fin, sa propre politique d'évaluation; l'État n'administre, ni n'impose d'exams, il s'abstient de fixer lui-même les modalités d'évaluation. Et c'est ce caractère spécifique de l'ordre collégial que l'option en faveur des politiques permet de conserver et de renforcer.

Les politiques institutionnelles d'évaluation témoignent donc, à leur manière, d'un équilibre entre la responsabilité ministérielle de garantir la valeur des diplômes, et la responsabilité des établissements, de garantir l'évaluation qui est faite.

Ce survol des orientations de la Commission de l'évaluation démontre que la Commission est soucieuse de contribuer au développement d'un instrument d'évaluation qui respecte les orientations fondamentales de l'enseignement collégial, d'un instrument d'imputabilité par lequel chacun des collèges peut garantir la qualité de ce qu'il évalue, et d'un instrument de développement susceptible d'accroître la qualité de la formation dispensée.

LES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION EN 1991-1992

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

L'article 31 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* stipule que «Le collège adopte et applique une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants». Au 31 novembre 1991, plus de six ans après l'échéance de cet article fixée au 1^{er} juillet 1985, 4 établissements n'ont encore déposé ni politique ni projet, tandis que 8 établissements ont toujours une politique à l'état de projet. Au cours de l'année, la Commission poursuivra son travail d'information et de sensibilisation auprès de ces établissements et examinera les politiques qui lui seront soumises.

L'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

La Commission expédie à chaque année un certain nombre de questionnaires aux collèges qui ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages considérée comme satisfaisante. Ces questionnaires permettent aux établissements de faire état de l'application de leur politique; lorsqu'ils sont complétés, ils sont acheminés à la Commission qui rend ensuite visite aux collèges concernés pour procéder à l'examen de la mise en oeuvre comme tel. Huit questionnaires sont en «circulation» dans les collèges, autant publics que privés.

En 1991-1992, la Commission poursuit l'examen de la mise en oeuvre de leur politique auprès de treize établissements d'enseignement collégial. Ces politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages sont en vigueur depuis plus d'une année. C'est à partir de ce critère que la Commission a établi sa programmation pour l'année 1991-1992. Pour les années subséquentes, la Commission tentera de respecter cette même séquence.

En juin 1992, la Commission aura visité 70 % des établissements d'enseignement collégial (77 sur 110).

Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation

Le rapport 1990-1991 de la Commission de l'évaluation a été adopté en janvier 1992. Il porte sur la situation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au 31 octobre 1991 et sur l'examen de la mise en oeuvre de la politique des 21 établissements visités en 1989-1990.

Le rapport présente d'abord l'examen des textes des politiques. Le bilan de la situation au 31 novembre 1991: 95 établissements sur 107 (soit 89 %) ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages reconnue comme satisfaisante par la Commission. Huit établissements (soit 7 %) ont soumis un projet de politique. Il reste quatre établissements (soit 4 %) qui n'ont encore soumis aucun document pour examen. Des tableaux présentent nominativement les collèges selon la catégorie dans laquelle ils se retrouvent. La Commission nomme aussi les établissements qui ont déposé, pour fins d'examen, des amendements à leur politique.

La deuxième partie du rapport fait état de l'examen de la mise en oeuvre de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des 21 collèges visités en 1989-1990. Selon le processus d'examen, les collèges jouissent d'un délai d'environ un an pour apporter des modifications à l'application de leur politique et pour les faire connaître à la Commission avant qu'elle rende compte nominativement de la situation.

Dans cette partie du rapport, la Commission présente les établissements visités ainsi que les personnes et les groupes qu'elle y a rencontrés. À l'aide d'une série de tableaux nominatifs, la Commission donne pour chacun de ces collèges la situation au 31 octobre 1991 et la situation qui prévalait lors de la visite en 1989-1990. Cet examen s'effectue à la lumière des trois repères majeurs de la Commission à savoir: la diffusion de la politique, l'exercice des responsabilités telles qu'elles sont précisées dans la politique et la gestion des plans de cours. La Commission prend également en compte d'autres repères qui, selon elle, contribuent à faire de la politique un instrument de développement. Il s'agit de: la dimension formative de l'évaluation et l'aide à l'apprentissage; la formation fondamentale et la qualité de la langue; l'aide et les ressources prévues en évaluation; la révision de notes et le droit de recours; la révision de la politique.

L'évaluation des programmes

Au cours de l'année, la Commission mettra à l'épreuve son cadre de référence sur l'évaluation des programmes de formation au collégial. Cette expérimentation se fera sur une base volontaire avec des collèges qui voudront réaliser des projets d'évaluation en s'inspirant de la démarche proposée dans le cadre de référence.

En décembre 1991, la présidente de la Commission sollicitait la collaboration volontaire des collèges pour l'expérimentation du cadre de référence. Au 28 février 1992, une dizaine de collèges ont donné une réponse favorable à cette expérimentation qui devrait commencer à l'automne 1992.

Depuis janvier 1992, la Commission travaille sur l'opérationnalisation du cadre de référence en développant un processus, une méthodologie et des instruments d'évaluation. Elle se propose de produire un guide de gestion de l'évaluation où il sera question de la planification, de l'organisation, de la réalisation, du contrôle et de l'évaluation du processus d'évaluation. Par la suite, des guides plus spécifiques seront produits afin d'aider les collèges à élaborer des instruments d'évaluation valides et fiables.

Élaboration d'instruments de mesure: examen témoin en mathématiques et examen synthèse de programme en Sciences humaines

Mis en marche en 1991-1992, ces deux projets de recherche visent à établir de nouveaux modèles quant à l'évaluation des compétences des élèves au collégial. La participation des collèges est sollicitée à toutes les étapes de réalisation des projets. L'expérimentation comme telle de ces deux instruments de mesure sera réalisée en 1992-1993.

L'examen témoin en mathématiques vise à identifier les niveaux de performance à atteindre par les étudiants qui ont suivi des cours de mathématiques. Il doit tenir compte non seulement des connaissances assimilées au fil des cours, mais également, des habiletés intellectuelles que les élèves auront développées. De plus, ce projet devrait permettre d'examiner comment, par le biais d'un mécanisme externe aux collèges, le fait de bien identifier les niveaux de performance serait susceptible de favoriser une sélection plus juste des candidats à l'entrée à l'université et ainsi atténuer les effets négatifs des «cotes Z», tant collégiale qu'universitaire.

L'épreuve synthèse permettant d'évaluer les compétences acquises par les élèves dans le programme de Sciences humaines vise à proposer un instrument qui permette d'attester que les objectifs du programme ont été atteints en tenant compte de celui-ci dans sa globalité et non plus seulement cours par cours. Ce projet doit aussi permettre de préciser les modalités d'application de la démarche à d'autres programmes ou secteurs d'activités.

Cadre de référence pour l'évaluation des établissements d'enseignement collégial

La Commission de l'évaluation amorce une réflexion sur la nécessité d'élaborer un cadre de référence pour l'évaluation des établissements. Ce projet est actuellement à l'étude et s'il était retenu par la Commission, il devrait faire l'objet d'une recherche-action avec quelques collèges volontaires au cours de l'année 1992-1993.

Collaboration à la préparation du rapport sur les priorités de développement de l'enseignement collégial

Dans le cadre du rapport du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, la Commission a poursuivi sa collaboration aux travaux du Conseil par l'élaboration d'hypothèses de développement de l'évaluation en enseignement collégial.

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

EXAMEN DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION ET DE LEUR MISE EN OEUVRE

De par son mandat, la Commission **doit essentiellement** procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de la mise en oeuvre de ces politiques. Elle doit adresser au Conseil les avis qu'un tel examen lui suggère.

Dans un premier temps, la Commission a surtout joué **un rôle de sensibilisation et d'information**. Des contacts ont été faits de façon systématique et des rencontres ont été organisées avec chacun des collèges pour dresser le portrait de l'évaluation dans l'établissement et pour l'informer du rôle et du mandat de la Commission. Au cours de la même période, elle **adressait au Conseil les avis qu'elle jugeait importants** sur l'une ou l'autre facette de l'évaluation.

Par la suite, la Commission a **procédé à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages** qui lui étaient soumises. À chaque année, elle dépose au Conseil un bilan de la situation dans un rapport qui est, par la suite, rendu public.

Enfin, au printemps 1988, la Commission a **entrepris l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages**. Parallèlement, elle poursuit l'analyse des politiques qui lui parviennent.

LES AVIS ÉLABORÉS PAR LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Depuis sa création, la Commission a adressé **neuf avis** au Conseil des collèges dont **huit** sont des initiatives de la Commission et font suite à un événement ou une situation précise touchant un aspect ou l'autre de l'évaluation.

Liste des avis préparés à l'initiative de la Commission

L'établissement des politiques d'évaluation dans les collèges (1982)
Deuxième avis sur l'état et les besoins de l'évaluation dans les collèges (1983)
Le document ministériel "L'évaluation dans le système éducatif" (1984)
Les bonis forfaitaires attribués aux cadres et gérants des collèges (1984)
Les politiques d'évaluation dans les collèges (1985)
La reconnaissance des acquis extrascolaires (1985)
L'établissement des politiques d'évaluation des apprentissages dans les collèges (1986)
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les établissements privés sous permis (1989)

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN ÉVALUATION

Le Conseil des collèges a publié **neuf rapports de sa Commission de l'évaluation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation**. Dans ces rapports, la Commission a abordé les thèmes suivants:

La situation des politiques institutionnelles d'évaluation dans les collèges
Les politiques et leur mise en oeuvre (Rapport 1981-1982)

Les politiques d'évaluation, les difficultés et les succès dans leur mise en place
(Rapport 1982-1983)

La naissance pénible des politiques institutionnelles d'évaluation (Rapport 1983-1984)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Bilan et enjeux (Rapport 1985-1986)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: état de la situation deux ans plus tard

Le développement des politiques

Le contenu

Les lacunes majeures

Les éléments à approfondir (Rapport 1986-1987)

Évaluation, accessibilité et formation de qualité

L'évaluation: une préoccupation constante dans l'histoire des collèges

La Commission de l'évaluation

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: bilan actuel (Rapport 1987-1988)

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Le processus d'examen

Le constat selon trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation

Le constat sur d'autres repères qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement

Garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages par la mise en oeuvre des politiques

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: L'état de la situation (Rapport 1988-1989)

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: deuxième année d'examen

L'examen effectué en 1989-1990: les tendances se maintiennent

Les tableaux nominatifs des collèges visités en 1988-1989

La politique institutionnelle, un cadre de gestion de l'évaluation
(Mars 1991)

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre

La situation sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Les établissements visités en 1989-1990 et l'état de la mise en oeuvre des politiques (Janvier 1992)

RECHERCHE

En 1984, la Commission demandait à monsieur Paul-Émile Gingras d'effectuer une étude descriptive de différentes approches en évaluation. Les résultats de cette recherche étaient publiés en novembre 1984 dans la Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial sous le titre *Évaluer l'état de l'éducation*.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Rôles et règles d'action

Dans ce document, la Commission de l'évaluation fait l'interprétation de son mandat et définit les règles qu'elle entend suivre dans ses relations avec les collèges et avec le Conseil des collèges. Cette publication fut largement distribuée dans l'ensemble du réseau en 1984 et l'est encore aujourd'hui lorsque la Commission établit un premier contact avec un établissement.

Cadre d'analyse des politiques institutionnelles d'évaluation

Ce cadre d'analyse, en plus de faire connaître la conception de la Commission de l'évaluation concernant les notions de "politique", d'"institutionnelle" et d'"évaluation", présente les différents critères retenus par la Commission pour faire l'examen des politiques. Sans être un modèle, ce cadre d'analyse est en quelque sorte un instrument d'information qui guide les collèges dans l'élaboration d'une politique.

En 1987-1988, la Commission a révisé le cadre d'analyse, ce qui a donné lieu à la rédaction de deux documents: *La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages: modalités d'élaboration* et *Le cadre de référence pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation*.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages: modalité d'élaboration

Ce document a été rédigé en vue d'aider les établissements dans l'élaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Comme le titre l'indique, le contenu de ce document est circonscrit aux seules politiques institutionnelles d'évaluation qui touchent le champ des apprentissages. Des exemples illustrent les principaux éléments que l'on retrouve généralement dans une telle politique. Ces exemples proviennent de l'analyse des politiques déjà considérées comme satisfaisantes par la Commission et des deux rapports annuels 1985-1986 et 1986-1987 de la Commission de l'évaluation.

Le cadre de référence de la Commission de l'évaluation pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation

Ce document a été rédigé pour faciliter et favoriser l'établissement de politiques dans de nouveaux champs. Ce cadre de référence présente la définition d'une politique institutionnelle d'évaluation, la définition de ses éléments, les qualités de présentation d'une politique et, finalement, la description de la démarche de la Commission pour l'examen des politiques. Contrairement à la première édition du cadre d'analyse, celle-ci ne traite pas de l'examen de la mise en oeuvre. Cette opération fera l'objet d'un document spécifique pour chacun des champs, comme dans le cas des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

Cadre de référence pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Ce document explique comment se fait l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et l'esprit qui anime la Commission lors de cet examen. La Commission y fait aussi mention des repères sur lesquels se base cet examen, ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont été retenus. Chaque établissement d'enseignement collégial reçoit quelques exemplaires de ce document qui lui permet de rendre compte de la mise en application de sa politique.

L'évaluation des programmes de formation au collégial: cadre de référence expérimental

En produisant ce document, la Commission voulait partager ses réflexions avec le réseau collégial et favoriser l'expérimentation de l'évaluation des programmes de formation dans les collèges au cours des prochaines années.

Dans ce cadre de référence, la Commission fait état de ses réflexions sur le concept de programme et de l'évaluation des programmes de formation. De plus, elle décrit les buts, les objets et les impacts de l'évaluation des programmes tout en situant cette évaluation dans les contextes institutionnel et ministériel dans lesquels elle s'exerce. Sous forme de tableaux détaillés, elle décrit les activités d'ordre organisationnel et pédagogique comprises dans chacune des étapes du cycle de gestion des programmes.

Tout en se donnant un instrument de travail utile à la poursuite de ses travaux, la Commission a voulu que cet instrument puisse également servir de moteur et d'outil d'animation auprès du réseau. Ainsi, elle définit les principales étapes d'un processus d'évaluation de programme, elle décrit les éléments majeurs sur lesquels devrait porter cette évaluation et elle propose les critères (provisaires) qu'elle retiendra pour l'examen des textes de politiques. Enfin, pour supporter les collèges dans leur démarche, elle présente une esquisse de politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

Sa présence dans le réseau, la Commission l'assure d'abord par la diffusion de ses documents d'information et ses rapports sur l'état et les besoins de l'évaluation en enseignement collégial. Mais elle l'assure aussi et surtout, par ses relations avec les collèges.

L'examen des politiques donne parfois lieu à des visites dans les collèges. Dans le cas où le texte déposé ne répond pas à ce que l'on peut attendre d'une politique comme définie dans le cadre d'analyse, une rencontre est proposée au collège pour discuter des questions que soulève le texte de la politique.

L'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages donne aussi lieu à des visites dans les collèges, mais cette fois, sur une base statutaire. En effet, la visite prévue dans le cadre de référence vise à recueillir davantage d'information sur l'application de la politique dans le collège, ainsi que sur d'autres points que le collège veut porter à l'attention de la Commission. C'est le directeur général de l'établissement qui décide des instances que la Commission rencontre lors de cette visite. En 1991-1992, la Commission entend procéder à l'examen de la mise en oeuvre de la politique de treize établissements d'enseignement collégial.

La Commission tient aussi des tables de consultation auprès des groupes les plus représentatifs de l'enseignement collégial: Association des cadres des collèges du Québec, Association des collèges du Québec, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, Commission consultative de l'enseignement privé, Conseil des écoles professionnelles privées, Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, Fédération des cégeps, Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps et Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec.

Ces activités de consultation précèdent, à l'occasion, la rédaction d'un avis ou l'élaboration d'un instrument de travail à l'intention des collèges. En cela, la Commission est à l'écoute du milieu collégial et est à la recherche de consensus sur les questions liées aux orientations et au développement de l'évaluation en enseignement collégial.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

En 1990-1991, la Commission a tenu 10 réunions ordinaires et a participé à la session annuelle organisée par le Conseil.

Lors des réunions ordinaires, les membres de la Commission examinent notamment les projets de politiques, les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, les amendements apportés aux politiques ainsi que les rapports d'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages.

Dans le cadre de ses travaux, la permanence de la Commission visite, à chaque année, plusieurs établissements. Dans le cas des politiques ou des projets de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, ces rencontres s'effectuent soit à la demande d'un collège, soit à l'initiative de la Commission lorsque le texte de la politique pose des interrogations à la Commission.

La Commission a poursuivi les visites d'établissements pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Ces visites sont prévues dans *le Cadre de référence pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages*. Au 30 juin 1991, la Présidente, accompagnée d'un membre de la Commission et de deux personnes de la permanence, ont effectué une visite dans 18 établissements.

ÉTABLISSEMENTS VISITÉS EN 1989-1990

Établissements publics	Établissement privé subventionné	Établissements privés sous permis
Champlain Regional College Campus St. Lawrence Campus Lennoxville Cégep de Saint-Hyacinthe Cégep Joliette-De Lanaudière Cégep Beauce-Appalaches Cégep de Rimouski Cégep de Sorel-Tracy Cégep de Limoilou Cégep de Sherbrooke Cégep de Lévis-Lauzon Cégep de la Gaspésie et des Îles Cégep de Rosemont	Groupe Collège LaSalle	Collèges de Photographie et d'Informatique Marsan Institut Herzing de Montréal inc. Institut Jean-Guy Leboeuf 1990 inc. Collège technique de Montréal inc. Informatique MultiHexa inc.

La Commission a aussi tenu en novembre et décembre 1990, trois séances de consultation dans le cadre de l'élaboration de son cadre de référence sur l'évaluation des programmes. Ces trois rencontres réunissaient environ 50 personnes représentant la direction des services pédagogiques, les services à l'enseignement (conseiller pédagogique, aide pédagogique individuel) et le personnel enseignant de divers collèges publics et privés.

PERMANENCE DE LA COMMISSION

Présidente: Nicole Simard

Coordination
Poste vacant

Chargées et chargé de recherche
Hélène Allaire
Hélène Bergeron
Pierre Côté
Hélène Lessard
Michel Sylvestre

Secrétaire
Ginette Lepage

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATION GÉNÉRALE

LA CRÉATION ET LE MANDAT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Par l'adoption de la loi sur le Conseil des collèges, le Gouvernement créait une Commission de l'enseignement professionnel auprès du Conseil.

De par son mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit répondre aux demandes d'avis du Conseil en plus de lui soumettre les avis ou les commentaires qu'elle juge utiles sur l'une ou l'autre des questions concernant l'enseignement professionnel. Elle doit également entretenir des liens avec les divers organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18).

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission sont nommés par le Conseil des collèges pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Après consultation des divers milieux intéressés à l'enseignement professionnel, les membres sont nommés en fonction des priorités de la Commission et en fonction de l'expérience qu'ils ont développée dans un secteur ou l'autre de la formation professionnelle.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Nom	Fonction	Mandat (1 ^{er} ou 2 ^e)
Arthur Marsolais	Président	1990-1993 (1 ^{er})
Richard E. Borecky	Directeur Éducation des adultes Dawson College	1992-1995 (2 ^e)
Guy Denis	Directeur adjoint des services pédagogiques Cégep de Sherbrooke	1990-1993 (2 ^e)
Gilles Deschênes	Coordonnateur de la formation sur mesure Institut d'ordinique du Québec	1990-1993 (1 ^{er})
Jean-Claude Drolet	Conseiller pédagogique Commission des écoles catholiques de Québec	1989-1992 (1 ^{er})
Sylvie Grisé	Professeure Cégep de Rimouski	1992-1995 (1 ^{er})
François Lamarche	Conseiller syndical Service de la recherche - CSN	1992-1995 (1 ^{er})
Sinh LeQuoc	Directeur de l'enseignement et de la recherche École de technologie supérieure	1992-1995 (1 ^{er})
Diane Saint-Georges	Conseillère Regroupement des CLSC de Montréal	1989-1992 (1 ^{er})

LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

Afin d'assumer son double mandat, la Commission de l'enseignement professionnel doit être **enracinée** dans les milieux intéressés à la formation professionnelle et être à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes. Cette préoccupation d'enracinement et de représentativité est omniprésente dans l'approche de la Commission depuis sa création. Elle comporte des exigences liées aux différentes facettes de l'enseignement professionnel: connaissance approfondie des programmes, connaissance de l'évolution technologique et du marché du travail, connaissance en profondeur du système d'enseignement collégial, et surtout compréhension des besoins de formation du futur technicien et de la future technicienne.

Ces liens étroits avec les divers interlocuteurs du milieu permettent à la Commission d'alimenter ses réflexions et d'éclairer ses analyses. Mais ses prises de position et ses actions doivent être empreintes **d'indépendance et de distanciation critique**, afin de s'acquitter de son rôle consultatif.

Dans ses travaux, la Commission de l'enseignement professionnel traite de deux types de contenus: des contenus plus spécifiques, notamment ceux qui portent sur les programmes eux-mêmes; des contenus à caractère plus global reliés à des problématiques d'ensemble. Dans les deux cas, la Commission s'efforce de déceler les courants de fond et de proposer les avenues les plus prometteuses pour assurer le développement de l'enseignement professionnel collégial. Dans les deux cas, elle assume son rôle de façon **prospective**.

Dans tous ses travaux et productions, la Commission axe ses interrogations et décisions sur des **préoccupations majeures**: la qualité de la formation dans une perspective d'éducation permanente; la gestion centrée sur les personnes (les étudiants qui sont la raison d'être du système, le personnel et, entre autres, ses besoins de perfectionnement); le concept de programme intégré et son lien avec la formation fondamentale; le développement harmonieux et rationnel de l'enseignement professionnel collégial et la nécessité des plans de développement locaux et national; les préoccupations à caractère social telles que la santé et la sécurité au travail, l'accessibilité, etc.

Enfin, la diffusion des résultats des travaux de la Commission crée une forme **d'animation** dans le milieu. Par le biais des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial et des études qu'elle mène, la Commission provoque et alimente la réflexion des divers interlocuteurs du milieu et des groupes ou personnes qui s'intéressent à l'enseignement professionnel collégial. Les rencontres dans le milieu incitent aussi les intervenants à réfléchir sur certains thèmes proposés.

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION EN 1991-1992

RÉPONDRE AUX DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES

Programmes (autorisations, révisions, créations)

Les demandes d'autorisation

Montage vidéo de Pointe et Infographie en cinéma et télévision

Aménagement forestier

Interprétation théâtrale

Techniques du meuble et du bois ouvré

FAIRE RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COLLÉGIAL

Les programmes techniques dans une perspective d'avenir

Dans ce rapport qui portera sur «les programmes techniques dans une perspective d'avenir», la Commission de l'enseignement professionnel se propose d'aborder sa réflexion principalement à partir de deux angles particuliers:

La gestion locale des programmes et leur appropriation concrète dans les établissements. La Commission tentera de répondre à un certain nombre de questions portant, notamment, sur la marge de manoeuvre locale, le programme intégré, les liens avec les partenaires extérieurs concernés et l'impact des aspects nouveaux affectant les programmes techniques (par exemple, le nouveau mode de financement et l'élaboration des programmes par compétences).

La nature même d'un programme de formation technique. La Commission considérera le rôle et la place de chacune des composantes du programme (bases scientifiques et technologiques, habiletés fondamentales, spécialisation proprement dite, stages, etc.), elle s'interrogera aussi sur les défis liés à la densité des programmes, sur les finalités souhaitables des programmes techniques dans une perspective d'avenir et sur l'interrelation entre les notions de spécialisation, de compétence, de polyvalence et de développement de la personne.

Pour alimenter sa réflexion, la Commission effectuera un certain nombre de rencontres avec des organismes, des groupes et des personnes intéressés à l'enseignement professionnel collégial. Ces rencontres se tiendront d'ici l'automne 1992 et la publication du rapport est prévue pour la fin de l'année 1992.

COLLABORER À LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

La Commission a poursuivi sa collaboration aux travaux préparatoires de ce rapport en examinant de plus près les trois points suivants: le rôle du technicien dans la société; la conception de l'éducation et la mission de la formation professionnelle; la formation profession-

nelle et le développement régional, les stages et l'enseignement coopératif. La Commission participera également, sous une forme ou l'autre, aux différentes étapes reliées à la préparation de ce rapport.

AVISER OU FAIRE RAPPORT SUR DES QUESTIONS JUGÉES IMPORTANTES PAR LA COMMISSION

L'harmonisation du secondaire et du collégial en enseignement professionnel

En s'appuyant fortement sur le *Plan quinquennal d'élaboration et de révision des programmes 1990-1995* et sur la *Carte des enseignements professionnels autorisés en 1990-1991* du MEQ, la Commission s'est penchée sur les éléments suivants: l'état de la situation; les enjeux et les tendances des formations professionnelles du secondaire et du collégial; les défis de leur harmonisation. Cet avis a été remis au Conseil en octobre 1991.

Les centres spécialisés des collèges

En décembre 1991, la Commission de l'enseignement professionnel entreprenait une recherche sur les centres spécialisés des collèges. À la suite d'une analyse des orientations, du fonctionnement et des pratiques des centres, la recherche devrait dégager les points faibles et les aspects prometteurs du point de vue du renouvellement de la formation technique, des caractéristiques organisationnelles des centres, de l'interaction entre les collèges et les agents économiques et, de la contribution des collèges au développement technologique, économique et social.

Les résultats de cette recherche serviront d'assises à la Commission pour un projet d'avis qu'elle adressera au Conseil des collèges à l'automne 1992.

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

LES AVIS ÉLABORÉS PAR LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

De par son mandat, la Commission doit essentiellement répondre aux demandes d'avis du Conseil. Depuis sa création, la Commission a adressé au Conseil 71 avis dont neuf ont été préparés à l'initiative de la Commission et cinq ont été remis sous forme de lettre. En effet, la Commission a jugé à propos, à certains moments, de soumettre au Conseil des avis sur des questions importantes concernant l'enseignement professionnel.

Liste des avis préparés à l'initiative de la Commission

La recherche scientifique dans les collèges (1981)
Le développement d'un programme professionnel en Techniques de céramique industrielle (1982)
La mise en place des centres spécialisés (1984)
L'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire (1984)
La formation en travail de bureau (1984)
L'élaboration et la révision des programmes professionnels (1984)
L'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels (1985)
Le perfectionnement des professeurs du secteur professionnel au collégial: analyse de la situation et piste d'amélioration (1990)
Harmoniser les formations professionnelles secondaire et collégiale: un atout pour leur développement (1991)

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PROFESSIONNEL

Le Conseil des collèges a publié sept rapports de la Commission sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel. Dans ces rapports, la Commission a abordé les thèmes suivants:

Le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel
L'affectation des ressources matérielles et financières
La concertation entre les divers agents éducatifs oeuvrant dans le secteur professionnel
La structuration des programmes professionnels (Rapport 1981-1982)

Le rôle du programme intégré dans la formation professionnelle collégiale (Rapport 1982-1983)

Les pressions à l'enseignement professionnel

Changements technologiques et socio-économiques

Rôle du fédéral dans la définition des orientations éducatives au Québec

Multiplicité de politiques, de programmes et de plans d'action (Rapport 1983-1984)

Les choix difficiles

Le développement de l'enseignement professionnel collégial

Les programmes professionnels

Le perfectionnement et le choix des équipements (Rapport 1984-1985)

Le coût des études, la charge de travail des étudiants, leurs attentes et la réalité après le DEC

Les conditions de formation

La qualité de la formation

La durée des études

Les questions de l'heure (Rapport 1985-1986)

Et si on parlait des adultes...

Les conditions antérieures, les conditions durant la formation et à la fin de la formation

L'avenir et le développement de l'éducation des adultes

Les questions de l'heure (Rapport 1986-1987)

La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges: enjeux institutionnels et sociaux

Mesure et caractéristiques de la diminution de l'effectif

Les facteurs explicatifs

Conséquences institutionnelles et économiques

Quelques chantiers majeurs (Rapport 1988-1989)

RECHERCHES

Dans le cadre de ses réflexions sur l'enseignement professionnel, la Commission a fait exécuter trois recherches publiées par la suite dans la Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial.

Relever des défis, trouver des solutions: réflexions sur la formation professionnelle des jeunes

La richesse éducative des stages

Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Cadre de consultation

Ce document s'adresse aux différents groupes intéressés à l'enseignement professionnel collégial, et leur est largement diffusé. Il vise à faciliter la compréhension du rôle et des actions de la Commission de l'enseignement professionnel, et à situer les consultations qu'elle effectue ou qu'elle peut être amenée à effectuer par rapport à son mandat et à l'ensemble de ses travaux. Ce cadre de consultation est annuellement complété par un cadre de rencontres adapté au plan

de travail et distribué en début d'année scolaire aux groupes que la Commission souhaite rencontrer.

Cadre d'analyse des projets de programmes collégiaux de formation professionnelle

Ce document véhicule une conception des principaux éléments qui contribuent, de l'avis de la Commission, à déterminer la pertinence d'un programme collégial donné. La publication de ce cadre d'analyse, adopté en décembre 1984, vise à sensibiliser le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et les collèges aux critères qu'utilise la Commission dans son analyse des dossiers de programmes expérimentaux ou révisés. Il précise également dans quel esprit elle en fait l'utilisation.

En 1990, la Commission a procédé à une révision et une mise à jour de ce cadre d'analyse. Elle rappelle les rôles qui lui sont dévolus par la loi, elle clarifie ce que sont les programmes expérimentaux et révisés et enfin, elle présente les critères sur lesquels elle s'appuie pour exercer son jugement.

Avis sur l'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels

Cet avis, adopté par le Conseil des collèges en mars 1985, constitue un instrument de base de la Commission dans son analyse des dossiers d'autorisations. Il précise les orientations, l'esprit et le processus devant prévaloir lors de l'autorisation ou du retrait de programmes professionnels, afin de favoriser un développement harmonieux et rationnel de l'enseignement professionnel collégial. Il est largement diffusé dans le réseau des collèges et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

RAPPORTS DE LA COMMISSION AVEC SES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

La loi sur le Conseil des collèges spécifie qu'il appartient à la Commission de l'enseignement professionnel d'assurer les rapports du Conseil avec les organismes intéressés à l'enseignement professionnel (article 18); il s'agit là du deuxième volet de son mandat. Par ces rencontres, la Commission poursuit deux grands objectifs: recueillir des informations et des éléments d'analyse qui contribuent à alimenter ses réflexions; être à l'écoute des organismes afin de mieux connaître les besoins des collèges et des milieux qu'ils desservent.

Les organismes à rencontrer sont choisis en fonction des intérêts particuliers qu'ils défendent, et aussi en tenant compte de compétences sectorielles spécifiques. Les priorités sont établies au moment de l'adoption du plan de travail annuel de la Commission dans un souci de représentativité des différents milieux rencontrés et dans un souci d'équité entre les organismes ou les interlocuteurs nationaux et locaux.

Ainsi, les membres de la Commission rencontrent systématiquement les interlocuteurs de trois ou quatre collèges chaque année afin d'alimenter leurs réflexions sur un thème à investir dans leur rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial. De plus, la

Commission ou sa permanence rencontre d'autres organismes ou interlocuteurs selon les besoins particuliers des travaux, des avis et des études qu'elle est appelée à réaliser.

Cette présence dans le milieu, la Commission l'assure aussi par la diffusion de ses documents d'information et de ses rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial, et par sa participation à diverses activités (telles des colloques) organisées dans le milieu.

LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

En 1990-1991, la Commission a tenu **huit réunions ordinaires**, une réunion extraordinaire, et elle a participé à la session annuelle organisée par le Conseil.

Lors des réunions ordinaires, les membres de la Commission ont adopté et adressé au Conseil quatre avis dont un sous forme de lettre. La Commission a procédé à la révision des critères qu'elle utilise lors de l'analyse des projets de programmes expérimentaux et révisés. De plus, elle a collaboré aux travaux du Comité d'orientation du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial.

À chaque année, la Commission définit un thème pour ses rencontres avec les collèges et les organismes. **En 1990-1991, le thème portait sur la formation technique dans la perspective du rapport du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial pour l'an 2000.**

En 1990-1991, les membres de la Commission ont rencontré des groupes d'enseignants, de professionnels non enseignants, de représentants de syndicats et de cadres des collèges suivants:

le cégep Dawson
le cégep de Rosemont
le cégep de Trois-Rivières

Ces rencontres ont permis à la Commission de compléter les consultations nécessaires à sa contribution au rapport du Conseil sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial. Ces rencontres assurent également, à la Commission, une meilleure compréhension des collèges et des dossiers qui les touchent plus particulièrement.

Ils ont aussi rencontré des représentants des collèges et des organismes suivants:

le cégep Lionel-Groulx
le cégep de La Pocatière
le cégep de Sherbrooke
les responsables des programmes à la Direction générale de l'enseignement collégial
les représentants de la Fédération des cégeps
les représentants de l'Office des professions
les membres du Service interculturel collégial.

LA PERMANENCE DE LA COMMISSION

Président: Arthur Marsolais

Coordonnatrice
Francine Richard

Chargée de recherche
Hélène Pinard

Secrétaire
Lise Thibault

ANNEXES

LE RÉSEAU COLLÉGIAL: QUELQUES CARACTÉRISTIQUES

TYPES D'ÉTABLISSEMENT

46 collèges publics (les cégeps);

27 collèges privés subventionnés;

24 collèges privés non subventionnés (ils ont un permis d'enseignement);

onze établissements publics hors-cégeps (les écoles gouvernementales telles que les conservatoires de musique, les instituts de technologie agricole...);

Tous ces établissements de l'ordre collégial décernent des unités inscrites au Bulletin cumulatif uniforme (BCU) du Ministère. Ils offrent des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), au certificat d'études collégiales (CEC), à l'attestation d'études collégiales (AEC) et au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC).

DONNÉES SUR L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF INSCRIT À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, TEMPS PLEIN

CÉGEPS:

Secteur professionnel:

en 1981, 61 837 inscrits dont 29 714 garçons et 32 123 filles
en 1983, 69 993 inscrits dont 33 499 garçons et 36 494 filles
en 1986, 64 693 inscrits dont 30 131 garçons et 34 562 filles
en 1989, 56 157 inscrits dont 24 706 garçons et 31 451 filles

Secteur général:

en 1981, 60 167 inscrits dont 30 754 garçons et 29 413 filles
en 1983, 65 788 inscrits dont 33 441 garçons et 32 347 filles
en 1986, 70 277 inscrits dont 33 941 garçons et 36 336 filles
en 1989, 69 815 inscrits dont 32 796 garçons et 37 019 filles

Clientèle totale:**

en 1981, 122 989 inscrits
en 1983, 136 874 inscrits
en 1986, 136 356 inscrits
en 1989, 127 217 inscrits

COLLÈGES PRIVÉS:

Secteur professionnel:

en 1981, 5 727 inscrits dont 1 097 garçons et 4 630 filles
en 1983, 7 050 inscrits dont 1 343 garçons et 5 707 filles
en 1986, 8 949 inscrits dont 1 978 garçons et 6 971 filles
en 1989, 7 131 inscrits dont 1 609 garçons et 5 522 filles

Secteur général:

en 1981, 9 929 inscrits dont 5 231 garçons et 4 698 filles
en 1983, 10 097 inscrits dont 5 075 garçons et 5 022 filles
en 1986, 11 930 inscrits dont 5 467 garçons et 6 463 filles

* Pour l'année 1989, il s'agit des données disponibles au 17 janvier 1990.

** Incluant les personnes qui suivent quelques cours sans être rattachées au secteur général ou au secteur professionnel.

en 1989, **10 264** inscrits dont 4 810 garçons et 5 454 filles

Clientèle totale:***

en 1981, **15 954** inscrits

en 1983, **17 284** inscrits

en 1986, **20 889** inscrits

en 1989, **17 395** inscrits

**** Incluant les personnes qui suivent quelques cours sans être rattachées au secteur général ou au secteur professionnel.**

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DES COLLÈGES

AVIS ÉLABORÉS À L'INITIATIVE DU CONSEIL ET DE SES COMMISSIONS* (article 13)

- La recherche scientifique dans les collèges (CEP 1981)
- Le développement d'un programme professionnel en techniques de céramique industrielle (CEP 1982)
- La révision du programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire (1982)
- Le coût des distances dans les dépenses des collèges (1982) - Épuisé
- L'établissement de politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1982)
- Deuxième avis sur l'état et les besoins de l'évaluation dans les collèges (CE 1983)
- Les frais exigés dans les collèges à l'éducation des adultes (1983)
- Le document ministériel "L'évaluation dans le système éducatif" (CE 1984)
- La mise en place des centres spécialisés (CEP 1984)
- L'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire (CEP 1984) - Épuisé
- La formation en travail de bureau (CEP 1984)
- La réforme du régime de négociations des conditions de travail du secteur collégial public (1984)
- Les bonis forfaitaires attribués aux cadres et gérants des collèges (CE 1984)
- L'élaboration et la révision des programmes professionnels (CEP 1984)
- Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire (1984)
- La charge de travail des enseignants au collégial (1984 - Lettre)
- Les politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1985)

* Lorsque c'est le cas, la Commission ayant collaboré à l'élaboration de l'avis est identifiée de la façon suivante:
(CE) Commission de l'évaluation
(CEP) Commission de l'enseignement professionnel

L'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels (CEP 1985)

La reconnaissance des acquis extrascolaires (CE 1984)

Les accords Québec-Ottawa en matière de formation de la main-d'oeuvre et leur impact sur l'éducation des adultes au collégial (1986)

Les projets d'orientation des concentrations en sciences humaines et en sciences de la nature (1986)

L'établissement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les collèges (CE 1984)

Les liens à établir entre le secondaire et le collégial (1986)

Reprise des jours de classe suite à des grèves (1986 - Lettre)

La révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial (1987)

Les orientations de la recherche au collégial et commentaires sur le programme ACSAIR (1987)

La qualité du français au collégial: éléments pour un plan d'action (1988)

Calendrier scolaire (1988 - Lettre)

Formation des futurs policiers (CEP 1988 - Lettre)

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les établissements privés sous permis (CE 1989)

Compressions budgétaires (1989 - Lettre)

Aide financière aux étudiants dans les années 90 - Orientations gouvernementales (1989 - Lettre)

Le perfectionnement des professeurs du secteur professionnel collégial: analyse de la situation et piste d'amélioration (CEP 1990)

L'enseignement de l'anglais dans les collèges anglophones (1990)

L'harmonisation des formations professionnelles secondaire et collégiale: un atout pour leur développement (CEP 1991)

AVIS SUR DES QUESTIONS DÉFÉRÉES PAR LE MINISTRE (articles 12, 13)

Le programme de bourses spéciales (CEP 1981)

Les exigences spécifiques et les conditions particulières d'admission pour certains programmes d'études (1982)

Le rapport du Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières (CEP 1982)

L'avis de l'Office des professions du Québec sur les conditions supplémentaires et les comités de la formation (CEP 1982) - Épuisé

Les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés (CEP 1982)

Le programme de podiatrie (CEP 1986)

AVIS SUR DES OBJETS NOMMÉMENT PRÉVUS DANS LA LOI DU CONSEIL (article 14)

Allocation des ressources au réseau collégial

Neuf avis émis depuis 1980 dont deux sur les ressources à l'éducation des adultes, deux sur les ressources à l'enseignement régulier et deux sur les ressources en investissements.

Allocation des ressources au réseau collégial pour l'année 1988-1989 et prospective pour 1989-1990 (1988)

Les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles

Onze avis émis depuis 1981 (CEP, avis annuel) - Année 1983-1984 - Épuisé

Le règlement relatif aux règlements qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter en ce qui a trait à certaines conditions de vie étudiante au collège (1980)

L'implantation du programme de techniques de garderie au collège de Sainte-Foy et au collège André-Laurendeau (CEP 1980)

Le projet d'une nouvelle spécialité professionnelle, les techniques d'audioprothèse, et son implantation au collège de Rosemont (CEP 1980)

La création et l'implantation d'un programme en techniques de contrôle aérien (CEP 1981)

Les renseignements que doit contenir le rapport d'activités des collèges d'enseignement général et professionnel (CE 1981)

La création du programme de contrôleurs de la circulation aérienne et son implantation au collège de Chicoutimi (CEP 1981)

L'implantation du programme de technologie physique dans quatre collèges du Québec (CEP 1982)

L'autorisation de la voie de sortie administration générale (programme 410.11) au collège François-Xavier-Garneau (1983)

Douze projets d'implantation accélérée des programmes professionnels (CEP 1983)

Le plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art (CEP 1983)

Le projet de règlement sur le régime pédagogique du collégial (1983)

Le programme d'orthèses et de prothèses et son implantation au collège Montmorency (CEP 1983)

Minéraux industriels (CEP 1983 - Lettre)

La formation professionnelle en techniques de transformation des matières plastiques (CEP 1984)

Le projet de programme en techniques d'acupuncture (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels (CEP 1985)

Le programme révisé en techniques de génie mécanique (CEP 1985)

Les programmes expérimentaux révisés en techniques de thanatologie et en techniques de recherches psycho-sociales (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques d'assainissement et de sécurité industriels (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques de bureau (CEP 1985)

Le programme révisé en techniques de prothèses visuelles (CEP 1985)

Le projet de programme en techniques de loisirs (CEP 1985)

Le programme expérimental des techniques du milieu naturel (CEP 1985)

Le programme expérimental en techniques d'électrophysiologie médicale (CEP 1986)

Le projet de programme en techniques de matériaux composites (CEP 1986)

L'implantation du programme en techniques d'acupuncture (CEP 1986)

Le programme expérimental en techniques d'audioprothèse (CEP 1986) - Épuisé

Le programme de techniques d'entretien d'aéronefs (CEP 1986)

Les programmes révisés en techniques policières, techniques d'intervention en délinquance, techniques d'éducation en services de garde (CEP 1986) - Épuisé

Microscopie électronique. Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (CEP 1986)

Le programme expérimental en soins infirmiers (CEP 1987)

La demande de retrait de quatre programmes du cégep de la Gaspésie et des Îles (CEP 1987)

Le programme expérimental de denturologie (CEP 1987)

Certaines modifications à la politique budgétaire des cégeps (1987)

Demandes d'autorisation pour le programme Art et Technologie des médias (CEP 1987)

Création d'un collège d'enseignement général et professionnel à Hull (1988)

Programmes révisés dans le secteur des Communications graphiques (CEP 1988)

Projet de retrait de programmes en Céramique et soudage (CEP 1988)

Programmes révisés en Techniques des Sciences naturelles (CEP 1988)

Projet de décret modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1988)

Programmes révisés de la famille du Bâtiment et des travaux publics (CEP 1989)

La demande de retrait du programme de Techniques de la documentation au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CEP 1989)

Le programme révisé en Techniques d'exploitation et production des ressources marines (CEP 1989 - Lettre)

La création d'un cégep en Beauce (1989 - Lettre)

Le programme expérimental de Techniques de gestion de l'imprimerie (CEP 1990)

Le programme révisé de Techniques administratives (CEP 1990)

Le programme révisé de Sciences humaines (1990)

Le programme de Techniques de métiers d'Art (CEP 1990)

Le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires pour l'enseignement collégial public (1990)

Les programmes révisés du Secteur technologie et gestion des textiles (CEP 1991)

Le programme révisé de Technologie de laboratoire médical (CEP 1991)

Création du programme en Technologie du génie industriel (CEP 1991 - Lettre)

Création de deux programmes conduisant à un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) en Montage vidéo de pointe et Infographie en cinéma et télévision (CEP 1991 - Lettre)

Les programmes révisés en Aménagement forestier et Interprétation théâtrale (CEP 1992)

Modifications au Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1992)

Le programme de Techniques du meuble et du bois ouvré (CEP 1992)

RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

RAPPEL

Douze rapports annuels depuis l'année 1979-1980
(Épuisé pour l'année 1985-1986)

Neuf rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial dont quatre publiés à même le rapport annuel jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

Sept rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel dont trois publiés à même le rapport annuel¹ du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

1. Des tirés à part furent également distribués pour les années 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984.

Neuf rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation dont trois publiés à même le rapport annuel² du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel)

Dès le sixième rapport annuel 1984-1985, les rapports sur l'état et les besoins sont publiés séparément, tant pour le Conseil que pour ses deux Commissions

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

CONSEIL DES COLLÈGES

THÈMES TRAITÉS

1980-1981

- L'autonomie des collèges
- Les besoins des étudiants
- La mise en valeur des ressources humaines

1981-1982

- La croissance de la clientèle étudiante
- Les contraintes budgétaires des collèges
- La gestion en période de décroissance
- La recherche scientifique dans les collèges

1982-1983

- Les relations de travail dans le réseau collégial
- La Loi sur les associations étudiantes
- Le virage technologique

1983-1984

- L'adoption du Règlement sur le régime pédagogique
- La consultation du Conseil sur Le Cégep de demain

1984-1985

- Le Cégep de demain:
 - Résultats de la consultation sur l'autonomie, le partage du pouvoir et la relation cégep-milieu

1986-1987

- Enseigner aujourd'hui au collégial:
 - La formation fondamentale
 - Les programmes d'enseignement
 - La Commission pédagogique
 - Le mandat des cégeps

2. Des tirés à part furent également distribués pour l'année 1981-1982.

1987-1988

La réussite, les échecs et les abandons au collégial:

L'état de la situation au collégial

Les facteurs associés à la réussite, aux échecs et aux abandons

Les conséquences des échecs et des abandons scolaires

Les orientations et les mesures proposées

1988-1989

L'harmonisation du secondaire et du collégial:

La mission et les orientations du secondaire et du collégial

La formation et le cheminement des élèves

Le système des préalables

La formation professionnelle

Les responsabilités et les mécanismes de concertation

1989-1990

L'éducation des adultes dans les cégeps:

Le cadre d'action des cégeps en éducation des adultes

L'action des cégeps en éducation des adultes

L'analyse de la situation et les orientations à privilégier

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PROFESSIONNEL

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

THÈMES TRAITÉS

1981-1982

Le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel

L'affectation des ressources matérielles et financières

La concertation entre les divers agents éducatifs oeuvrant dans le secteur professionnel

La structuration des programmes professionnels

1982-1983

Le rôle du programme intégré dans la formation professionnelle collégiale

1983-1984

Les pressions à l'enseignement professionnel

Changements technologiques et socio-économiques

Rôle du fédéral dans la définition des orientations éducatives au Québec

Multiplicité de politiques, de programmes et de plans d'action

1984-1985

Les choix difficiles

Le développement de l'enseignement professionnel collégial

Les programmes professionnels

Le perfectionnement et le choix des équipements

1985-1986

Le coût des études, la charge de travail des étudiants, leurs attentes et la réalité après le DEC

Les conditions de formation

La qualité de la formation

La durée des études

Les questions de l'heure

1986-1987

Et si on parlait des adultes...

Les conditions antérieures, les conditions durant la formation et à la fin de la formation

L'avenir et le développement de l'éducation des adultes

Les questions de l'heure

1988-1989

La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges: enjeux institutionnels et sociaux

Mesure et caractéristiques de la diminution de l'effectif

Les facteurs explicatifs

Conséquences institutionnelles et économiques

Quelques chantiers majeurs

RAPPORTS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN ÉVALUATION

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

THÈMES TRAITÉS

1981-1982

La situation des politiques institutionnelles d'évaluation dans les collèges

Les politiques et leur mise en oeuvre

1982-1983

Les politiques d'évaluation, les difficultés et les succès dans leur mise en place

1983-1984

La naissance pénible des politiques institutionnelles d'évaluation

1985-1986

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Bilan et enjeux

1986-1987

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: état de la situation deux ans plus tard
Le développement des politiques
Le contenu
Les lacunes majeures
Les éléments à approfondir

1987-1988

Évaluation, accessibilité et formation de qualité
L'évaluation: une préoccupation constante dans l'histoire des collèges
La Commission de l'évaluation
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: bilan actuel

1988-1989

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Le processus d'examen
Le constat selon trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation
Le constat sur d'autres repères qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement
Garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages par la mise en oeuvre des politiques
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: L'état de la situation

Mars 1991

La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: deuxième année d'examen
L'examen effectué en 1989-1990: les tendances se maintiennent
Les tableaux nominatifs des collèges visités en 1988-1989
La politique institutionnelle, un cadre de gestion de l'évaluation

Janvier 1992

L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre
La situation sur les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
Les établissements visités en 1989-1990 et l'état de la mise en oeuvre des politiques

COLLECTION ÉTUDES ET RÉFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Réflexions sur la gestion en période de décroissance

Les CÉGEP, collèges d'État ou établissements autonomes?

Le partage du pouvoir dans les cégeps: le rôle du conseil d'administration (Disponible en version abrégée seulement)

La relation Cégep-milieu: entre le discours et la réalité

Relever des défis, trouver des solutions. Réflexions sur la formation professionnelle des jeunes

Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire

Évaluer l'état de l'éducation

Le vécu, la pratique et le concret dans l'enseignement collégial

La participation étudiante aux activités parascolaires et aux instances des collèges

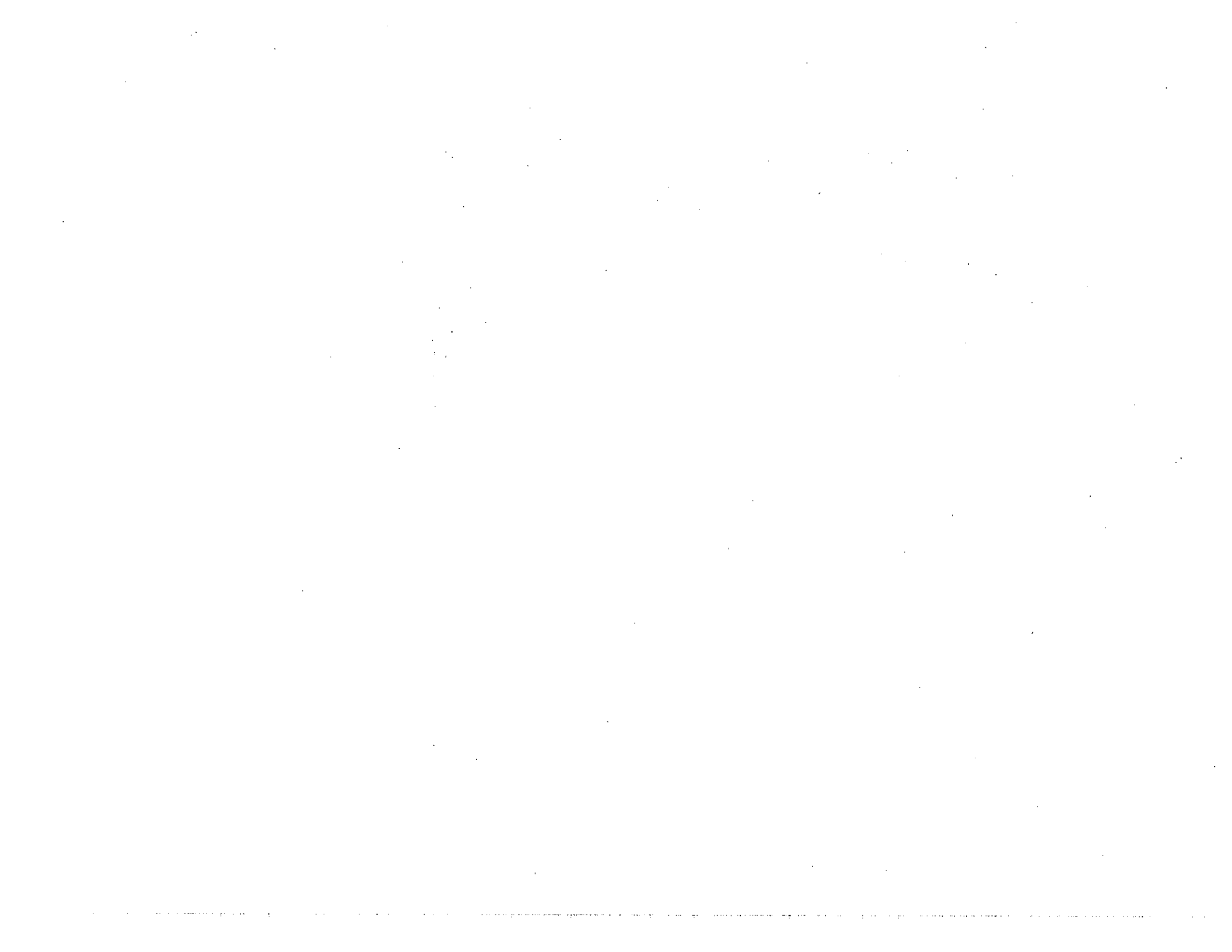
La richesse éducative des stages

Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes du cégep

Caractéristiques des enseignants et enseignantes de cégep 1983-1984: Annexe statistique de l'Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes de cégep

Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps

L'éducation des adultes au collégial: En état de développement?



**LISTE DES PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ
AU CONSEIL DES COLLÈGES
ET AUX COMMISSIONS**



PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ AU CONSEIL DES COLLÈGES

NOM

FONCTION

Présidente

Jeanne L. Blackburn

Personnes du milieu collégial

Émile Demers

Directeur général
Cégep de l'Outaouais

Vincent Di Maulo

Professeur
Cégep de Bois-de-Boulogne

Mildred Eisenberg

Présidente du Conseil d'administration
Vanier College

Jean-Guy Farrier

Directeur général
Cégep de Shawinigan

Manon Gagnon

Étudiante
Cégep Édouard-Montpetit

Jean-Guy Gaulin

Directeur des services aux étudiants
Cégep F.-X.-Garneau

Sheila Goldbloom

Présidente du Conseil d'administration
Vanier College

Louise Grondin

Professeure
Cégep de Trois-Rivières

Paul Inchauspé

Directeur des services pédagogiques
Cégep du Vieux Montréal

Claude Laberge

Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

Marcel Lafleur

Directeur général
Cégep de la Région de l'Amiante

Gilles Leclerc

Directeur des services pédagogiques
Collège Marie-Victorin

Brian Monaghan

Président du Conseil d'administration
Champlain Regional College

Yves Mongeau

Secrétaire général
Cégep Ahuntsic

* Au moment où ces personnes siégeaient au Conseil.

Nicole Paquin	Professeure Cégep de l'Outaouais
Serge Perreault	Professeur Cégep Lionel-Groulx
Bibiane Plourde	Professeure Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Janine Bernatchez-Simard	Professeure Cégep de Rimouski
Personnes du monde du travail, des affaires et de la coopération	
Nicole Bélique-Vetland	Directrice des programmes aux employée La compagnie Marconi Canada
Martine Corriveau-Gougeon	Directrice divisionnaire du Service des lignes Bell Canada
Claude Côté	Conseiller syndical Syndicat canadien de la fonction publique
Robert Dean	Président Syndicat des travailleurs unis de l'automobile
André Jalbert	Directeur du marketing La Financière Entraide Coopérant
Gilles Jobin	Directeur général adjoint Fédération des Caisses populaires Desjardins
Rémi Monastesse	Comptable agréé Val d'Or
Ronald Pleau	Vice-président, Ressources humaines et Services administratifs La Laurentienne
Thérèse Talbot-Payeur	Femme d'affaires
Représentants des parents	
Jean-Guy Chénard	Membre du Conseil d'administration Cégep de Rimouski
Serge Hainault	Professeur Commission des écoles catholiques de Montréal
Jos Villeneuve	Président du conseil d'administration Cégep de Limoilou
Personnes de l'enseignement universitaire	
Jean-Robert Derome	Professeur Université de Montréal
Yves Ricard	Professeur Université du Québec à Trois-Rivières
André Van Neste	Professeur Université Laval

Personnes de l'enseignement secondaire

Roger Carette

Directeur de l'enseignement
Commission scolaire régionale de la
Chaudière

Jacques Lusignan

Directeur pédagogique régional
Commission des écoles catholiques de
Montréal

Thérèse Ouellet

Directrice générale
Commission des écoles catholiques de Québec

Fonctionnaires du gouvernement

Pierre Amyot

Directeur de la formation professionnelle
Direction générale des politiques et des
programmes
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre

Jean Pronovost

Directeur général
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Éducation

Présidents des Commissions

Paul Bélanger

Commission de l'évaluation

Claude Fortier

Commission de l'évaluation

Claude Gauthier

Commission de l'enseignement professionnel

Laurent Laplante

Commission de l'évaluation

Claude B. Simard

Commission de l'enseignement professionnel

PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ À LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION
--

NOM

FONCTION*

Présidents

Paul Bélanger
Claude Fortier
Laurent Laplante

Membres

Louise Bertrand

Adjointe au directeur des services pédagogiques
Cégep de Trois-Rivières

Michelle Boily

Membre du Conseil d'administration
Cégep de Saint-Félicien

Louise Bussière

Responsable du dossier de la formation et du
perfectionnement du personnel enseignant
Direction de la formation du personnel
enseignant
Ministère de l'Éducation

Mariette Champagne

Chef divisionnaire adjoint
Bell Canada

Normand Charron

Directeur administratif, Ressources humaines
Dominion Textile

Denyse Dagenais

Directrice des programmes de baccalauréat
École des Hautes études commerciales

Renée Dubuc

Conseillère pédagogique en éducation des
adultes
Cégep de Rosemont

Richard Ducharme

Directeur des services pédagogiques
Cégep de Joliette

André Forest

Directeur général
Cégep de Bois-de-Boulogne

Jules Fortin

Travailleur social
Hôpital de Chicoutimi

Paul-Eugène Gagnon

Directeur général
Villa de l'Essor inc.

Céline Garneau

Professeure
Cégep Édouard-Montpetit

* Au moment où ces personnes siégeaient à la Commission de l'évaluation.

Louise Gaudreau	Professeure Université du Québec à Montréal
Jean-Pierre Goulet	Professeur Collège de l'Assomption
Denis Grégoire	Coordonnateur du programme "Parlons-nous" Banque Nationale du Canada
Aline Huot	Professeure Cégep François-Xavier-Garneau
Pierre Jobin	Chargé de cours Université du Québec à Rimouski
Robert Keaton	Professeur Dawson College
Guy Lefebvre	Coordonnateur du secteur des Arts Cégep du Vieux Montréal
Jean-Marie Morand	Conseiller pédagogique Cégep de Limoilou
Louise Nadeau	Présidente du Conseil d'administration Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Georges Picard	Conseiller en éducation Montréal
Diane Pigeon	Professeure Cégep de Sherbrooke
Jacques Plante	Professeur Université Laval
Ronald Pleau	Vice-président, Ressources humaines et Services administratifs La Laurentienne
Nicole Simard	Coordonnatrice Secteur des Techniques et des Sciences humaines Cégep du Vieux Montréal
Maryse Topakian	Professeure John Abbott College
Diane Vézina	Directrice des services pédagogiques Cégep de Rivière-du-Loup

PERSONNES AYANT DÉJÀ SIÉGÉ À LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
--

NOM

FONCTION*

Présidents

Claude Gauthier
Claude B. Simard

Membres

Miriam Bailey

Chef du secteur des Techniques d'adminis-
tration, secrétariat et informatique
Dawson College

Chantal Bédard

Directrice des services éducatifs
Commission scolaire de Beauport

Johanne Bergeron

Technicienne en radiologie diagnostic
Hôtel-Dieu de Montréal

Gilles Besner

Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des producteurs agricoles

Michel Blondin

Responsable de la formation
Syndicat des Métallos (FTQ)

Marcel Collette

Directeur
Formation technique et professionnelle
Service de l'éducation des adultes
Commission des écoles catholiques de Montréal

Pauline Cossette

Membre de l'AFEAS

Guy Dauphinais

Consultant en développement organisationnel
Lanthier, Dauphinais inc.

Robert Dumais

Adjoint au directeur des services péda-
gogiques
Cégep de Saint-Félicien

Pauline Gagnon

Adjointe au directeur des services péda-
gogiques
Cégep de Maisonneuve

Jean Jaillet

Responsable de l'information
École Polytechnique de Montréal

Nicole Kobinger

Professeure
Cégep de Sainte-Foy

* Au moment où ces personnes siégeaient à la Commission de l'enseignement professionnel.

Fernand Landry

Professeur
Cégep de La Pocatière

André Laprade

Vice-recteur adjoint
Université Concordia

Normand Laprise

Conseiller en éducation
Cégep d'Alma

Marc Levesque

Directeur technique
Sidbec

Louise Poirier-Magassouba

Professeure
Collège du Nord-Ouest

Suzie Robichaud

Professeure
Cégep de Jonquière

Pierrette Samson

Directrice des soins infirmiers
Centre Hospitalier de l'Université de
Sherbrooke

Suzanne Sénécal

Andragogue
Consultante

